

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 22 octobre 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du

16 octobre 2012.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Marie-France MONERY - M. Alain PILAUD -
Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI -
M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR -
M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON -
Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO - Mme Héléne VINCENT - M. Stéphane SIEBERT
- Mme Béatrice DOUTRIAUX - Mme Céline DESLATTES - M. Morad BACHIR-CHERIF -
Mme Aline BLANC-TAILLEUR - Mme Christine CRIFO - Mme Marie-
Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL - M. Jean-Michel DETROYAT -
Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD - M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET
- M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB -
M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET -
Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THAR - M. Henri BAILE - Mme Marguerite BON -
Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Olivier ROUX -
M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Florence HANFF donne pouvoir à M. Jean-Philippe MOTTE de 17H15 à 19H40

M. Paul BRON donne pouvoir à Mme Hakima NECIB de 17H30 à 19H10

Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H15 à 22H35

M. Pascal GARCIA donne pouvoir à Mme Christine CRIFO de 17H15 à 19H05

Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H15 à 22H35

Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H15 à 22H35

M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Olivier ROUX de 17H15 à 22H35

Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17H15 à 22H35

Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 17H15 à 22H35.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 17 septembre 2012 est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activités 2011 du CCAS (sans vote)

Intervention(s): M. NOBLECOURT, Mme MONERY, M. ROUX, M. KUNTZ, M. DJELLAL, M. MOTTE, M. PILAUD, M. le Maire.

DELIBERATION N° 1 - (B 004) - ACTION SOCIALE - Avenant n°1 à la Convention Territoriale Globale (CTG) de service aux familles entre la CAF de Grenoble, la Ville de Grenoble et le CCAS pour 2010-2012

Intervention(s): M. NOBLECOURT, Mme BOILEAU, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la Convention Territoriale Globale de service aux familles, à intervenir entre la Ville de Grenoble, le CCAS et la CAF,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 2 - (B 009) - ACTION SOCIALE - Avenant aux conventions liant la Ville de Grenoble, son CCAS et les associations d'aide à domicile ADPA, Adams, AAPPUI

Intervention(s): M. le Maire, M. NOBLECOURT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et l'ADPA
- d'autoriser le versement à l'ADPA d'une subvention de fonctionnement de 90 596€ pour l'année 2012
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et ADAMS
- d'autoriser le versement à ADAMS d'une subvention de fonctionnement de 8 881€ pour l'année 2012
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et l'association APPUI,
- d'autoriser le versement à l'association APPUI d'une subvention de fonctionnement de 13 644€ pour l'année 2012

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme HANFF, M. NOBLECOURT, M. DJELLAL, Mme PLET - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 3 - (B 006) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté et de la vie de quartier, des échanges culturels et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondants;
- ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette séance du Conseil municipal.

- . subvention de 600 euros pour la MDH Baladins Association
- . subvention de 1 500 euros pour la MDH Baladins Association
- . subvention de 1 500 euros pour le Football Club Allobroges Asafia (FC2A)
- . subvention de 1 500 euros pour Parmentier Maison de Quartier Berriat
- . subvention de 1 000 euros pour l'association C.S. Chorier Berriat
- . subvention de 900 euros pour la Maison de l'Enfance Bachelard
- . subvention de 1 000 euros pour la Maison de l'Enfance Bachelard
- . subvention de 1 000 euros pour la Maison de l'Enfance Clos d'Or

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme SALAT, Mme CRIFO, M. LAERON, Mme DESLATTES, M. NOBLECOURT, Mme MASSON, Mme VINCENT - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 4 - (B 007) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de mise à disposition de locaux à l'association Marche-Pieds

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un local sis 5 rue Christophe Ture, entre la ville de Grenoble et l'association "Marche-Pieds".
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 5 - (B 003) - SANTE PUBLIQUE - Avis de la Ville de Grenoble sur le Projet Régional de Santé 2012-2017 élaboré par l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes
Intervention(s): M. VOIR, M. ROUX, Mme BOILEAU

Un amendement est présenté par Mme BOILEAU. Celui-ci est repoussé. Pour : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des élus Verts, Ades, Alternatifs " - 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " Mme VUAILLAT - Abstention : 3 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. LAERON, Mme MASSON, M. SAFAR) - Contre : le reste

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le texte présentant l'avis émis par la Ville de Grenoble sur le Projet Régional de Santé 2012 / 2017 joint en annexe n°1, en observant notamment que :

- L'ARS doit consacrer des moyens adaptés au co-portage du contrat local de Santé.
- La définition des territoires de santé en Rhône Alpes doit être revue, par la création d'un sixième territoire en Isère.

- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cet avis à Mr le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 6 - (B 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Signature d'une convention d'exploitation d'une cabine pour photographies d'identité dans le hall public de l'Hôtel de Ville

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire de Grenoble à signer la convention ci-jointe avec la Société PHOTOMATON, afin de permettre l'exploitation d'une cabine pour photographies d'identité dans le hall public de l'Hôtel de Ville.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 7 - (A 008) - ENVIRONNEMENT - Volet environnemental de la politique de développement durable de la Ville de Grenoble - Grenoble, facteur 4 - Compte rendu d'avancement annuel.

Intervention(s): M. SIEBERT, M. GRASSET, M. NOCODIE, M. CHIRON, Mme BLANC-TAILLEUR, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND, M. VOIR, M. MOTTE, Mme VUAILLAT, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des résultats du plan d'actions sur la quatrième année détaillés en annexe,
- de poursuivre la mise en oeuvre de Grenoble Facteur 4 conformément à la délibération initiale, enrichie des délibérations d'octobre 2009, d'octobre 2010, et de novembre 2011, ainsi que les éléments ci-dessus.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) "+ 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 8 - (E 016) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEMI. Gaz Electricité de Grenoble - Résiliation du contrat de concession de 1986 relatif au service public du gaz et de l'électricité.

Intervention(s): Mme CRIFO, M. VOIR, Mme DOUTRIAUX, M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de résiliation de la convention du 11 avril 1986, conclue entre la ville de Grenoble et la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Gaz Electricité de Grenoble, avec effet au 31 décembre 2012, ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée.

Contre : 8 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 5 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. GRASSET, M. LAERON, M. SAFAR, M. SIEBERT, Mme DESLATTES) + 1" Elus Démocrates de Grenoble " (M. BETTO) + 1" Communiste et Partenaires " (M. VOIR) + 1 " Grenoble Démocrates"(M. de LONGEVIALLE) + 1 " Grenoble Objectif Citoyenneté " G.O.C. (Mme BLANC-TAILLEUR) + 1 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " (M. CHAMUSSY) - Pour : le reste .

DELIBERATION N° 9 - (E 015) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML Gaz Electricité de Grenoble - Convention de concession et cahier des charges pour les services publics du développement et de l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz, et de la fourniture aux tarifs réglementés d'électricité et de gaz, sur le territoire de la commune de Grenoble.
Intervention(s): Mme CRIFO, M. VOIR, Mme DOUTRIAUX, M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de concession et du cahier des charges avec la SAEML GEG, pour les services publics du développement et de l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz, et de la fourniture aux tarifs réglementés d'électricité et de gaz, sur le territoire de la commune de Grenoble, ci-annexés;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Délibération : Adoptée.

Contre : 8 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) "+ 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 5 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. GRASSET, M. LAERON, M. SAFAR, M. SIEBERT, Mme DESLATTES) + 1" Elus Démocrates de Grenoble " (M. BETTO) + 1" Communiste et Partenaires " (M. VOIR) + 1 " Grenoble Démocrates"(M. de LONGEVIALLE) + 1 " Grenoble Objectif Citoyenneté " G.O.C. (Mme BLANC-TAILLEUR) + 1 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " (M. CHAMUSSY) - Pour : le reste .

DELIBERATION N° 10 - (E 017) - ESPACES PUBLICS - Lancement d'une procédure de marché public de conception, réalisation, exploitation, maintenance, des installations d'éclairage public de la ville de Grenoble.

Intervention(s): M. CHIRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager une procédure de passation d'un marché de conception, réalisation, exploitation, maintenance, des installations d'éclairage public de la ville de Grenoble, telle que définie ci-dessus, selon la procédure de dialogue compétitif et en application de l'article 73 du Code des marchés publics.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 5 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. GRASSET, M. LAERON, M. SAFAR, M. SIEBERT, Mme DESLATTES) + 1" Elus Démocrates de Grenoble " (M. BETTO) + 1" Communiste et Partenaires " (M. VOIR) + 1 " Grenoble Démocrates"(M. de LONGEVIALLE) + 1 " Grenoble Objectif Citoyenneté " G.O.C. (Mme BLANC-TAILLEUR) + 1 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " (M. CHAMUSSY) - Pour : le reste .

DELIBERATION N° 11 - (A 013) - ENERGIE - Certificats d'économies d'énergie et opérations sur le patrimoine municipal -Période 2012/2013 - convention avec Gaz Electricité de Grenoble et la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention sur la valorisation des certificats d'économies d'énergie engendrés par les travaux d'amélioration énergétique sur le patrimoine municipal
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée, passée avec Gaz Electricité de Grenoble et la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 - (A 010) - ENVIRONNEMENT - Périmètres de captage de Rochefort - Convention définissant les modalités d'accès et de circulation sur des parcelles appartenant à la Ville de Grenoble et situées sur le territoire de la commune de Vif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités d'accès et de circulation de Madame Blanchet et de Monsieur Mongellaz sur les parcelles 95, 116,et 122 section C situées dans le périmètre de protection des captages et sur le territoire de la commune de VIF

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (A 006) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Régie des Eaux de Grenoble - Rapport d'activité et compte financier 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article R.2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport d'activité et du compte financier de la Régie des Eaux de Grenoble pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 14 - (A 007) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Société des Eaux de Grenoble - Rapport écrit annuel du représentant de la ville de Grenoble à l'assemblée générale des actionnaires de la société pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport du représentant de la ville de Grenoble à l'assemblée générale des actionnaires de la SAEML Société des Eaux de Grenoble pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15 - (A 004) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public du chauffage urbain de Grenoble pour l'exercice 2010/2011 (du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011).

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme BLANC-TAILLEUR, M. MASSON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public du chauffage urbain de Grenoble, pour l'exercice 2010/2011 (du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011).

Délibération : Adoptée.

Contre : 5 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prend pas part au vote : 1 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " (M. SABRI) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 16 - (A 005) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML, Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2010/2011 (du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- En application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise pour l'exercice 2010/2011 (du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011).

Délibération : Adoptée.

Contre : 5 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 1 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " (M. SABRI) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 17 - (A 027) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Projet AG2R La Mondiale - Cession d'un immeuble de bureaux désaffecté sis boulevard Esmonin à la société URBIPARC ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle.
Intervention(s): M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à la société URBIPARC, ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, un tènement bâti à détacher de la parcelle cadastrée section HI n° 49 pour une contenance d'environ 2 954 m² ;
- de dire que cette cession s'effectuera au prix de 150 euros HT le m² de surface de plancher auquel sera retranché les coûts spéciaux de démolition à concurrence de 500 000 C HT maximum, soit une recette prévisible minimum de 436 000 € ;
- de prendre en charge les frais de division dudit tènement ;
- de dire que les frais inhérents à l'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser la société URBIPARC, ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, à lancer des études préalables à la réalisation du projet du groupe AG2R ;
- d'autoriser la société URBIPARC, ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, à déposer sur le tènement précité toute demande d'autorisation du droit des sols nécessaire à la réalisation de ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 18 - (A 018) - URBANISME REHABILITATION - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) : demande de subvention pour complément de l'étude.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le coût du complément de l'étude AVAP pour un montant de 2 272,40 € TTC ;
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la DRAC Rhône Alpes pour participer au financement de cette étude complémentaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19 - (A 011) - URBANISME AMENAGEMENT - Flaubert : rachat d'études opérationnelles par la SPLA SAGES.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de participation aux études de la ZAC Flaubert, ci-annexée, entre la Ville de Grenoble et la SPLA SAGES ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention de participation aux études de la ZAC Flaubert.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (A_012) - URBANISME CESSIIONS ACQUISITIONS - Acquisitions, cessions et gestion du patrimoine privé de la Ville de Grenoble.

Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme MONERY, M. KUNTZ, Mme VUAILLAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de la copropriété LE BACCARA un tènement de 87 m² nécessaire à l'alignement de la rue Paul Bourget et de la rue des Déportés du 11 novembre 1943, il sera ensuite classé dans le domaine public routier communal. Cette acquisition se fera à titre gratuit conformément à la notice 1, ci-annexée ;

- de constater la désaffectation du domaine public routier d'un tènement de 48 m², conformément au plan foncier de la notice 1, ci-annexée ;

- de déclasser du domaine public routier le tènement ci-avant désaffecté puis de le céder à la copropriété LE BACCARA. Cette cession se fera à titre gratuit conformément à la notice 1, ci-annexée ;

- d'acquérir auprès de la copropriété VILLA DES LYS un tènement de 157 m² à extraire de la parcelle AX257 nécessaire à l'alignement de la rue des Fleurs il sera ensuite classé dans le domaine public routier communal. Cette acquisition se fera à titre gratuit conformément à la notice 2, ci-annexée ;

- d'acquérir auprès des consorts FLUALDO un tènement de 136 m², cadastré CZ152 et 317, nécessaire à l'alignement du Chemin Villebois, il sera ensuite classé dans le domaine public routier communal. Cette acquisition se fera à titre gratuit conformément à la notice 3, ci-annexée ;

- d'acquérir auprès d'ACTIS un tènement de 102 m² à extraire des parcelles cadastrées CZ , nécessaire à l'alignement de la rue Jules Vallès, il sera ensuite classé dans le domaine public routier communal. Cette acquisition se fera à titre gratuit conformément à la notice 4, ci-annexée ;

- d'acquérir auprès de la SARL LE MASTER les tènements cadastrés ER 369 et ER 7, au prix global de 50 049 € et nécessaires à la création de la rue Guy Moquet et à l'alignement de la rue Alfred de Vigny, ces tènements étant incorporés au domaine public de voirie de la ville de Grenoble, conformément aux dispositions de la notice 5, ci-annexée ;

- d'acquérir auprès de Madame Martine VIEL le box garage lot n° 1177 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000 €, conformément à la notice 6, ci-annexée ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au procès verbal de remise des biens immobiliers et terrains au CCAS afin d'affecter la salle polyvalente Vigny Musset de l'immeuble Espace St Charles, d'une superficie de 164 m² et dont la valeur vénale est estimée à 189 800 €, conformément à la notice 7, ci-annexée ;

- de céder à ACTIS 1 028 m² de locaux situés dans l'immeuble Le Polynôme, sis 25 avenue de Constantine à Grenoble, au prix de 632 400 €, conformément à la notice 8, ci-annexée ;

- de signer avec la Compagnie de Chauffage une convention temporaire gratuite d'occupation de son domaine privé sur la parcelle CS0105 afin de permettre le raccordement au réseau de chauffage urbain deux copropriétés situées 10 et 12 boulevard Maréchal Joffre, conformément à la notice 9 ci-annexée ;
- d'acquiescer auprès de la SDH l'immeuble situé 1 rue Auguste Gaché pour un montant de 638 839 €, conformément à la notice 10 ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 21 - (A 017) - URBANISME REHABILITATION - Demande de subventions pour la réalisation des travaux de consolidation et de restauration du clocher de l'église Saint André.
Intervention(s): Mme CADOUX, Mme MONERY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de lancer l'opération de travaux de consolidation et de restauration de la structure du clocher de l'église Saint André ;
- de valider le coût de la première tranche de travaux, à réaliser en 2013, pour un montant de 545 000 € TTC, ingénierie comprise ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- de demander les subventions les plus élevées possibles auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône Alpes et du Conseil Général de l'Isère, pour la réalisation de ces travaux.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 22 - (A 025) - URBANISME AMENAGEMENT - Taxes d'urbanisme - Remise gracieuse des pénalités de retard de paiement sur la taxe locale d'équipement.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la remise des pénalités de retard de paiement, concernant la Taxe Locale d'Équipement, appliquée à la SCI les Montagnes Russes, représentée par Monsieur Charles MESSINA, dans le cadre du permis de construire du 31 mars 2011 ;
- d'accorder la remise des pénalités de retard de paiement, concernant la Taxe Locale d'Équipement, appliquée à Madame Anne BORNECQUE et cotitulaires, dans le cadre du permis de construire du 2 février 2011.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- "SCI les Montagnes Russes" : Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour le reste.
- Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23 - (A 026) - TRAVAUX - Protocole transactionnel suite à avis du CCIRA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du protocole transactionnel pour régler la somme de 7 162.00 € due à la société ATEM;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit protocole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24 - (A 009) - STATIONNEMENT - Contrats d'occupation de longue durée de places de stationnement dans les parkings Verdun, Musée et Le Cèdre.
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. CHIRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des contrats de location de longue durée présentés en annexe ;
- d'autoriser monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 25 - (A 015) - STATIONNEMENT - Mise à jour du règlement intérieur des parkings du lot n°1 de la délégation de service public. mise à jour du plan des parkings Europole et Terray et évolutions tarifaires dans les parkings en ouvrage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du nouveau règlement intérieur des paires de la DSP Lot 1.
- d'approuver la modification des limites du périmètre affermé des paires Europole et Terray.
- d'approuver les évolutions tarifaires des forfaits 6, 10 et 15 jours sur les paires Berriat-Alsace-Lorraine et Europole et la création des tarifs Premium et Resaplace.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 26 - (A 028) - DEPLACEMENTS - Convention entre la ville de Grenoble et Réseau Ferré de France pour la réalisation de travaux d'aménagement rue de la Frise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention en annexe relative au financement des travaux d'aménagement rue de la Frise

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27 - (D 013) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PROJET URBAIN - ZAC PRESQU'ILE - Approbation du dossier de réalisation Presqu'île et du programme des équipements publics.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver, conformément à l'article R.311-7 du Code de l'urbanisme, le dossier de réalisation de la ZAC de la Presqu'île ci-annexé ;

- d'approuver, conformément à l'article R.311-8 du même Code, le programme des équipements publics de la ZAC inclus dans le dossier de réalisation, ainsi que les modalités prévisionnelles de financement de l'opération globale d'aménagement ;

- d'exonérer de participation constructeur au sens de l'article L311-4 du Code de l'Urbanisme, les constructions édifiées sur des terrains n'ayant pas fait l'objet d'une cession par l'aménageur et destinées au logement locatif social, au logement ouvrant droit au dispositif d'aide de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole à l'accession sociale, aux équipements publics inscrits au programme des équipements publics (PEP) de la ZAC ;

- de procéder conformément à l'article R.311-9 du Code de l'urbanisme aux mesures de publicité et d'information prévues par les articles R.311-5 dudit Code ;

- de poursuivre le dialogue et l'information avec les communes voisines sur l'avancement du projet de ZAC.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prend pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. SIEBERT) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 28 - (D 014) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PROJET URBAIN - ZAC PRESQU'ILE - Approbation de l'avenant n° 3 à la concession d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°3 à la convention de concession d'aménagement,

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de concession d'aménagement.,

- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Presqu'île ;

- pour 2012 : à 7 500 000 euros HT maximum, au titre d'avance sur cession d'équipements publics,

- pour 2013 : à 3 000 000 euros HT maximum, au titre d'avance sur cession d'équipements publics.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prend pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. SIEBERT) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 29 - (D 015) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Subvention au projet de pépinière et d'hôtel d'activités ARTIS sur le quartier Mistral.

Intervention(s): M. DJELLAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider la subvention d'équipement de la Ville de Grenoble à la Métro pour un montant de 650 000 € ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et la Métro .

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 30 - (D 011) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Pôles de compétitivités - 14ème appel à projets : approbation des conventions cadre des pôles Tenerrdis, Imaginove et Lyonbiopole et du financement des projets ESSAIMAGE, CREAMOVE et COVALEPT.

Intervention(s): Mme DABROWSKI, M. BERTRAND, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions cadre du 14ème appel à projets des pôles de compétitivité Imaginove, Lyonbiopole et Tenerrdis ainsi que les conventions d'application des projets Creamove, Covalept et Essaimage ;

- d'attribuer à 4D View Solutions une subvention d'équipement de 203 351,29 € sur 36 mois ;

- d'attribuer à PX Therapeutics une subvention d'équipement de 204 159 € sur 36 mois ;

- d'attribuer au GRETA une subvention d'équipement de 40 238,79 € sur 36 mois.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 4 PC - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 31 - (D 006) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Convention entre la Ville de Grenoble et SEMI Europe - Grenoble Office (SEMI Grenoble) - Année 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à SEMI Grenoble, au titre de l'année 2012, une subvention de fonctionnement de 8 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et SEMI Grenoble,

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 32 - (D 008) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Participation de la Ville de Grenoble au financement d'associations favorisant l'insertion des publics grenoblois les plus éloignés de l'emploi - Subventions complémentaires.

Intervention(s): M. DJELLAL, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder aux associations les subventions présentées dans la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers aux conventions liant respectivement la Ville aux associations suivantes : Mission Locale de Grenoble, Solidarité femmes, Grenoble Solidarité, Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 33 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Marchés de Noël 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre gratuitement à disposition les espaces publics situés place Victor Hugo, place Grenette, rue Félix Poulat et square Docteur Martin pour organiser le marché de Noël ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'Office du Tourisme de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec Grenoble Equitable.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 34 - (D 012) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Office de tourisme de Grenoble : avenant n°1 à la convention avec l'Office de Tourisme relative au versement d'une subvention pour la participation au financement des travaux de la place Haxo et du cavalier casematé dans le fort de la Bastille.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. LACHCAR, M. PILAUD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme et la Ville de Grenoble jointe à la présente délibération ;

- d'autoriser le versement à l'Office de Tourisme d'une subvention de 50 000 € au titre de l'exercice 2012.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 35 - (D 016) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention de coopération décentralisée entre la ville de Kaunas (Lituanie) et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération entre la ville de Kaunas (Lituanie) et la ville de Grenoble sur les projets cités ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville de Grenoble et la ville de Kaunas en Lituanie.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 36 - (D 010) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention de coopération décentralisée entre la ville de Sfax en Tunisie et la ville de Grenoble - 2013 - 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération entre la ville de Sfax (Tunisie) et la ville de Grenoble sur les projets cités ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la Convention entre la ville de Grenoble et la ville de Sfax en Tunisie.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37 - (D 017) - RELATIONS INTERNATIONALES - Signature d'une convention de mécénat entre la ville de Grenoble et Hewlett Packard pour l'équipement multimédia de l'American Corner.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération entre la Ville de Grenoble et Hewlett Packard,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville de Grenoble et Hewlett Packard

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38 - (D 004) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.I.C. Office du Tourisme de Grenoble - Rapport d'activité et compte financier 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application des articles L. 133-8, R. 133-13 et R. 133-16 du Code du Tourisme, d'approuver le rapport d'activité et le compte financier de l'EPIC Office du Tourisme de Grenoble pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 39 - (E 009) - FINANCES - Budget principal : Décision modificative n°2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative N°2 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de 1 265 882 C en section de fonctionnement et 759 824 € en section d'investissement.

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2011 de 22 601 981,30 € pour 19 250 925,11 C à la couverture du besoin de la section d'investissement (compte 1068) et le solde, soit 3 351 056,19 €, en résultat de fonctionnement reporté (compte 002).

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des élus Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 40 - (E 010) - FINANCES - Budgets annexes : Décisions modificatives
Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative du budget annexe Activités Economique qui s'équilibre à hauteur de 0 € en section d'exploitation et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

- d'approuver la décision modificative du budget annexe Cuisine centrale qui s'équilibre à hauteur de 114 450 C en section de fonctionnement et 0 C en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

- d'approuver la décision modificative du budget annexe Self Clemenceau qui s'équilibre à hauteur de 0 € en section de fonctionnement et - 27 481 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

- d'approuver la décision modificative du budget annexe Stationnement qui s'équilibre à hauteur de 35 100 € en section d'exploitation et à 1 063 330 € en section d'investissement , selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 41 - (E 008) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Un amendement est présenté par M. SAFAR, celui est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

AMICALE UNDERGROUND	2 500,00
ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE)	828,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	2 500,00
CITEDANSE	9 000,00
COMPAGNIE ALAIN BERTRAND ASS	3 000,00
COMPAGNIE L'ATELIER DU POSSIBLE	1 500,00
DAUPHYLACTERE/ASS BULLES DINGU	2 500,00
DYNAMUSIC	2 100,00
EX LIBRIS DAUPHINE ASS	2 100,00
L'ATELIER	5 000,00
MIXLAB	2 500,00
MUSTRADEM DEDAILE - MUSIQUES TRADITIONNELLES DE DEMAIN	5 000,00
ASPTT ATHLETISME	5 600,00
AVIRON GRENOBLOIS	2 000,00
DOJO GRENOBLOIS	12 000,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE 38	25 000,00
GUC ATHLETISME	2 100,00
GUC ESCRIME	3 080,00
SPIRIDON CLUB DAUPHINOIS	827,00
AFRIC IMPACT - FEDERATION	3 000,00
ALTERMONDES INFORMATIONS	1 000,00
ASET 38/AIDE A LA SCOLARISATION DES ENFANTS TSIGANES ISERE	3 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	25 897,00
CAP BERRIAT	6 067,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	19 422,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	22 033,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	15 000,00
COOP SCOL JEAN JAURES MATERNELLE	200,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS	6 000,00
ENFANTINE	2 057,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	3 500,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	21 600,00
LA BIFURK	15 000,00
LA CORDEE	22 128,00
LE PLATEAU	36 497,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	3 500,00
MAISON DES HABITANTS BALADINS ASSOC	33 766,00
ME BACHELARD	19 414,00
ME CLOS D'OR	40 381,00
ME PREMOL	37 411,00
ME TEISSEIRE A.H.A E.A.T.	27 433,00
MJC ALLOBROGES	17 644,00
MJC ANATOLE FRANCE	17 882,00
MJC EAUX CLAIRES	36 000,00
MJC LUCIE AUBRAC	25 128,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	26 440,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	10 365,00
MJC PREMOL	21 718,00
MPT SAINT LAURENT	34 683,00

OSMOSE ASSOCIATION	4 000,00
PARMENTIER MAISON QUAR BERRIAT	48 916,00
REPERAGES ASS.	3 000,00
SYNERGIE CHANTIERS A.I	91 971,00
VILL9LASERIE	1 300,00

COMMISSION Solidarité

APARDAP/PARRAINAGE REPUBLICAIN POUR DEMANDEURS D'ASILE (...)	1 500,00
ASSOCIATION FRANCAISE CULTURE HORS SOL	4 000,00
BRIN D'GRELINETTE	2 700,00
CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	2 300,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	1 000,00
COMME C'EST CURIEUX	700,00
COMMUNIC'ACTION	1 100,00
DOJO GRENOBLOIS	3 000,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	1 500,00
HABITANTS DU LYS ROUGE ET DE CAPITAINE CAMINE	500,00
LA CIMADE	1 500,00
LES P'TITS PLATS DANS LES GRANDS	500,00
MAISON DES HABITANTS BALADINS ASSOC	2 100,00
ME BACHELARD	1 900,00
ME CLOS D'OR	1 000,00
PARMENTIER MAISON QUAR BERRIAT	1 500,00
PIMMS - POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES	12 000,00
SECOURS EN MONTAGNE (SOCIETE DAUPHINOISE)	500,00
TERRE DE SIENNE	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER MALHERBE (UHQM)	500,00
VILL9LASERIE	14 200,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	27 000,00
AAPPUI/AIDE AUX PERSONNES PAR UNE INTERVENTION	13 644,00
ADAMS/ASSOC. DAUPHINOISE D'ACTIONS MULTISERVICE	8 881,00
ADPA - Aide a Domicile aux Personnes Agées	90 596,00
APARDAP/PARRAINAGE REPUBLICAIN POUR DEMANDEURS D'ASILE (...)	3 000,00
CENTRE CULTUREL JUIF	1 900,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	2 300,00
DEPANN'FAMILLES ISERE	10 000,00
LA CIMADE	2 890,00
LE LAC	200,00
PRELUDES	3 750,00
SYNDICAT DES FAMILLES MONOPARENTALES DE L'ISERE	4 000,00

COMMISSION Vie urbaine & Développement Durable

REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	13 000,00
AGENCE D'URBANISME DE LA REGION GRENOBLOISE	118 000,00

COMMISSION Ressources

CRIF - CONSEIL REPRESENTATIF INSTITUTIONS JUIVES DE FRANCE	3 000,00
RESISTANCE UNIE DE L'ISERE	350,00

COMMISSION Economie Univ. Rech. Insertion RI

BEST INPG . BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG	700,00
CERCLE DES ELEVES DE GRENOBLE INP	1 000,00
CNRS - CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	1 800,00
FLORALIS-UJF FILIALE	900,00
PRES/POLE RECH ENSEIGNEMENT SUP UNIVERSITE GRENOBLE PRO PG	1 000,00
SOCIETE FRANCAISE BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLECULAIRE - SFBBM	500,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	1 500,00
ASSOCIATION DES JEUNES CHERCHEURS DU CEA GRENOBLE (AITAP)	1 200,00
GRENOBLE ALPES METROPOLE / METRO	1 000,00
PASSIONS ET METIERS DU CHOCOLAT	15 000,00
SEMI EUROPE - GRENOBLE OFFICE (SEMI)	9 000,00
CLUB XII SIECLE LES ENTRETIENS DE L'EXCELLENCE	8 000,00
GRENOBLE SOLIDARITE	1 500,00
MARIANNE (LES ATELIERS MARIANNE)	10 000,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	4 000,00
PONY/RIVES DICOSTANZO	10 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	5 000,00
SOLIDURA (EX ENFANCE)	14 000,00
	5 000,00
TOTAL ARTICLE	1 240 599,00
TOTAL BUDGET	1 240 599,00

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 65737

COMMISSION CULTURE, SPORT, EDUCATION JEUNESSE

C.M. du 19 décembre 2011 – BP 2012

Il a été affecté à L'ESAD une subvention d'un montant de **1 154 000,00 €**.

Il convient de modifier cette subvention et d'allouer à l'ESAD **1 264 000.00 €**

Il est donc nécessaire de modifier la délibération.

Conclusions adoptées
ADOPTÉE

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Affichée le

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- SEMI EUROPE - GRENOBLE OFFICE (SEMI) : Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON, Mme VINCENT, Mme NECIB, Mme CRIFO, Mme DESLATTES, Mme DIENG, M. VOIR, Mme DRULHON, Mme NEPI, M. NOBLECOURT, Mme BARACETTI, Mme BOILEAU, M. BRON, M. DJELLAL, Mme PLET, M. ROUX, M. PILAUD, Mme DOUTRIAUX, Mme MASSON, Mme MONERY, M. PILAUD, Mme SIMIAND, Mme SALAT, M. GEMMANI, M. MOTTE, Mme HANFF, M. DESTOT - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 42 - (E 007) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Approbation d'une augmentation de capital de la SPL Isère Aménagement et d'une participation de la ville de Grenoble à cette augmentation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser son représentant à l'Assemblée Spéciale de la SPL Isère Aménagement à prendre position en faveur de l'augmentation de capital de 300 000 € à 1 200 000 €,

- d'approuver la participation de la commune à cette augmentation de capital pour un montant de 6 000 € qui portera sa participation de 6 000 € à 12 000 €, soit 1 % du capital social,

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (E 003) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.L.C. - Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille - Tarifs applicables au 1er janvier 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Régie du Téléphérique Grenoble - Bastille", applicables à compter du 1er janvier 2013.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 44 - (E 014) - FINANCES - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables des années antérieures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'admettre en non-valeur les produits dont le détail figure sur les états de Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale pour un montant de 235 054,13 euros.

- de donner décharge de cette somme à Monsieur le Trésorier Principal.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 45 - (E.020) - FINANCES - Garanties d'emprunts - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Grenoble / Maison Bois d'Artas - Espace Convivi'Agés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à garantir l'emprunt sus-indiqué, que le C.C.A.S. de la ville de Grenoble se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, selon les conditions citées ci-dessus, pour la somme de 1 000 000 euros, représentant 100 % de l'emprunt.

Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt.

Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat ;

- qu'au cas où le C.C.A.S. de la ville de Grenoble, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant ;

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec le C.C.A.S. de la ville de Grenoble une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunts qui seront passés entre l'établissement prêteur et cet organisme.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 46 - (E.011) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme SALAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer les marchés 12A143 - 12A320 - 12A273 - 12A274 - 12A146 - 12A147 ;

- d'autoriser le Maire à poursuivre l'exécution des prestations citées ci-dessus par la passation des avenants aux marchés 10A011 - 10A015 - 10A028 - 10A018 - 10A020.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour le reste.

DELIBERATION N° 47 - (E_005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Créations et transformations de postes.

Intervention(s): Mme BOILLEAU, Mme SALAT, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour le reste.

DELIBERATION N° 48 - (E_004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de la Ville d'Iybens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 49 - (E_021) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Présence aux Jeux Paralympiques de Londres

- du 7 au 9 septembre 2012 à Londres - S. GEMMANI

Réunion des acteurs concernés par la campagne régionale 2013 d'information du public sur les risques technologiques majeurs

- le 11 septembre 2012 à Lyon - E. PERRIER

Dans le cadre de la concertation relative à "La refondation de l'École de la République" participation au Groupe de travail "une école attentive à la santé des élèves"

- le 13 septembre 2012 à Paris - P. VOIR

Dans le cadre de la concertation relative à "La refondation de l'École de la République" participation au Groupe de travail "une école attentive à la santé des élèves"

- le 18 septembre 2012 à Paris - P. VOIR

Présentation des résultats de l'étude sur "RSA et Pauvreté" organisée par la MRIF Rhône-Alpes (Mission Régionale d'information sur l'exclusion)

- le 18 septembre 2012 à Lyon - F. HANFF

12ème Conférence des Villes

- les 18 et 19 septembre 2012 à Paris - J. SAFAR, Ph. DE LONGEVIALLE, S. GEMMANI, A. BLANC-TAILLEUR, B. BETTO

Séminaire SFE (Sté Française d'Évaluation)

- les 20 et 21 septembre 2012 à Paris - A. BLANC-TAILLEUR

Congrès départemental de l'ANACR

- le 22 septembre 2012 à la Verpillère - P. VOIR

Premiers États Régionaux de l'Inclusion de la Personne Handicapée

- le 25 septembre 2012 à Lyon - S. GEMMANI

Rendez-vous avec M. Manuel VALLS, Ministre de l'Intérieur

- le 25 septembre 2012 à Paris - J. SAFAR

Assises locales de l'Éducation

Rendez vous avec M. François LAMY, Ministre délégué à la Ville

Dans le cadre de la concertation relative à la "refondation de l'École de la République", participation au Groupe de travail "un système éducatif juste et efficace"

- les 25 et 26 septembre 2012 à Paris-Morangis - P. BRON

Colloque "Collectivités territoriales et santé publique, santé et proximité" organisé par le CNFPT

- les 25 et 26 septembre 2012 à Nancy - P. VOIR

Rendez-vous avec Mme Valérie FOURNEYRON, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

- le 26 septembre 2012 à Paris - S. DRULHON

Dans le cadre de la concertation relative à la "refondation de l'École de la République", participation au Groupe de travail sur le thème "un système éducatif juste et efficace"

Rendez-vous avec le Cabinet de Cécile DUFLOT sur le thème "habitat participatif"

- du 26 au 28 septembre 2012 à Paris - M. VUAILLAT

Réunion des Villes Santé OMS de l'Arc Alpin

- le 2 octobre 2012 à Valence - P. VOIR

Lancement de la 4ème édition du prix Energies citoyennes

- le 3 octobre 2012 à Paris - J. SAFAR

Séminaire de formation "Marchés Publics et Aides d'État" organisé par le Réseau Européen des Villes et Régions de l'Économie Sociale

- les 3 et 4 octobre 2012 à Bruxelles - A. DJELLAL

Intervention lors d'ateliers aux Opendays

- les 8 et 9 octobre 2012 à Bruxelles - Ph. DE LONGEVIALLE, B. BETTO

13ème rencontre annuelle des Présidents de Commissions Départementales de présence postale

- les 9 et 10 octobre 2012 à Paris - S. NOCODIE

Congrès ordinaire du CoFraCIR (Conseil Français de la Citoyenneté de Résidence)

- du 12 au 14 octobre 2012 à Lille - L. EL HADDAD

55ème Congrès départemental des Maires de l'Isère

- le 13 octobre 2012 à St Laurent du Pont - P. VOIR

Comité de sélection de projets du comité national Coordination Action Handicap

- le 16 octobre 2012 à Chambéry - S. GEMMANI

Réunion de préparation de l'AG du Réseau Français des Villes Santé
- le 16 octobre 2012 à Paris - P. VOIR

8ème Rencontres Nationales de l'Education
- les 17 et 18 octobre 2012 à Rennes - P. BRON

Réunion du Groupe Jeunesse de Cités Unies France
- le 18 octobre 2012 à Paris - H. VINCENT

Séminaire sur le thème "Mobiliser les ressources humaines et les services" organisé par le
CNEPT
- les 18 et 19 octobre 2012 à Amiens - L. EL HADDAD

Participation aux Journées de l'Association des Femmes Elues de l'Isère
- le 19 octobre 2012 à Lyon - A. BLANC-TAILLEUR

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société
Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le
reste.

DELIBERATION N° 50 (C_004) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention
d'occupation du domaine public avec la Réunion des Musées Nationaux (RMN).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la nouvelle convention d'occupation du domaine public avec la RMN pour l'exploitation de la librairie du musée de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 51 (C_017) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants aux conventions
annuelles conclues entre la ville de Grenoble et les associations du secteur culturel : "Cinémathèque de
Grenoble", " Atelier de recherche et de création dramatique" et "MixLab".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants joints en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 52 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'ancien musée de peinture à l'association "EX LIBRIS DAUPHINE" dans le cadre de l'organisation du 21ème salon du livre de régionalisme alpin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'ancien musée de peinture (Bibliothèque, salle Matisse) à l'association "EX LIBRIS DAUPHINE" pour l'organisation du 21ème salon du livre de régionalisme alpin du 13 au 19 novembre 2012 ;
- de prendre acte que le tarif est fixé à 4 € par visiteur (hors gratuits) pour les 3 jours de ce salon dédié à "l'université de Grenoble au cœur des Alpes" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 53 - (C 003) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Conventions entre la Ville et l'association " ACSSSE ." pour l'organisation du spectacle "Mes meilleurs morceaux".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de billetterie jointe en annexe 1 et ceux de la convention de mise à disposition de la salle du Théâtre, jointe en annexe 2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dites conventions ;
- de renoncer exceptionnellement au prélèvement de la commission de billetterie.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 54 - (C 018) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Demande de subvention au Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRAB) pour l'acquisition de documents précieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander au Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques une subvention d'un montant le plus élevé possible pour l'acquisition du recueil de 7 lettres de Prosper ENFANTIN, datées de 1833.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 55 - (C 015) - AFFAIRES CULTURELLES - Remise gracieuse de dette - Renonciation à l'encaissement de sommes dues par l'association "Et à fond".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de renoncer à l'encaissement des sommes appelées et dues au titre de la mise à disposition de locaux concernant la "salle rouge" à l'association "Et à fond" adoptée par délibération du 19 décembre 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 56 - (C 026) - EDUCATION - Prorogation du groupement d'intérêt public (GIP) "objectif réussite éducative" jusqu'au 31 décembre 2014 : avenant à la convention constitutive et mise en conformité avec les dispositions du décret du 26 janvier 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la prorogation de la convention constitutive du GIP pour deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014.
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 57 - (C 020) - EDUCATION - Attribution de subventions aux associations agissant dans le secteur socioculturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2)
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme SALAT, M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme SIMIAND, Mme DESLATTES, Mme DRUILLON, Mme NEPI, M. NOBLECOURT, Mme NECIB, Mme DIENG, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, M. DERBAL, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme BARACETTI, M. VOIR - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 58 - (C 010) - EDUCATION - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'association Le Plateau pour la mise à disposition d'un local situé 15 rue Albert Thomas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'association Le Plateau, pour la mise à disposition du local sis au 15 rue Albert Thomas.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 59 - (C 024) - EDUCATION - Participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Classes d'Intégration Spécialisées (CLIS) de Fontaine accueillant des enfants grenoblois -Année scolaire 2010-2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la commune de Fontaine, fixant la participation de la ville de Grenoble à 1 837.38 € au titre de l'année scolaire 2010-2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 60 - (C 008) - RESTAURATION - Facturation de repas fournis par la cuisine centrale.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 61 - (C 027) - JEUNESSE - Attribution de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer les quatre bourses suivantes :
- 800 € à l'association " idées ",
- 800 € à Vivien SIMON,
- 800 € à Karim SAÏD,
- 500 € à Anne MARCHAL.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 62 - (C 009) - SPORT - Opération "les Samedis du Jogging" avec l'association GUC Athlétisme : convention de partenariat pour la mise en place du projet saison 2012/2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat avec le GUC Athlétisme pour l'organisation des "Samedis du Jogging", laquelle prévoit l'affectation d'une subvention de 5.250 € pour la saison 2012-2013,
- de dire que le montant de la subvention de 2.100 € attribué pour la période de septembre à décembre 2012 est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 63 - (C 011) - SPORT - Avenants financiers pour l'exercice 2012 avec les associations conventionnées : ASPTT Grenoble pour sa section Athlétisme, Aviron Grenoblois et Entente Athlétique Grenoble 38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des avenants financiers joints en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,**
- **de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 64 - (C 006) - SPORT - Mise à disposition d'un terrain de baseball situé au parc de l'Île d'Amour par la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole et d'équipements sportifs par la ville de Grenoble : convention tripartite avec la METRO et l'association Grenoble Baseball et Softball

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les dispositions de la convention tripartite avec la METRO et l'association Grenoble Baseball et Softball pour la mise à disposition gratuite d'un terrain sportif par la METRO et d'équipements sportifs par la ville de Grenoble,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 65 - (C 025) - MONTAGNE - 14èmes Rencontres du cinéma de montagne - signature de conventions de partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les conventions ci-jointes entre la ville de Grenoble et les partenaires (la Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne, le Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble et les sociétés ABK Company, Allibert Trekking, Arthaud Chapitre, Au Vieux Campeur, Banque Populaire des Alpes, Eider, Espace Montagne, Lafuma, Millet, Patagonia, Petzl, Renault Auto Losange et Salewa France) portant sur les modalités de partenariat pour les 14èmes Rencontres du cinéma de montagne,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 66 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H35

ANNEXE(S)

ENVIRONNEMENT : Volet environnemental de la politique de développement durable de la Ville de Grenoble - Grenoble, facteur 4 - Compte rendu d'avancement annuel.

Monsieur Stéphane SIEBERT expose,

Mesdames. Messieurs.

En septembre 2008, nous lançons *Grenoble Facteur 4* qui aujourd'hui regroupe 32 actions prioritaires environnementales du mandat. Comme nous nous y étions engagés, nous vous présentons le quatrième compte rendu annuel venant enrichir ceux faits en 2009, 2010 et 2011.

En 2012, les services de l'État ont validé cette démarche volontariste engagée dès 2008 comme plan climat-énergie territorial. Plus généralement, le contexte national, avec notamment les orientations données par la conférence environnementale, conforte la pertinence de nos objectifs et de notre plan d'actions.

Le rapport annuel de l'observatoire des émissions de gaz à effet de serre réalisé par Air Rhône Alpes et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'agglomération grenobloise montre une réduction de 18% des émissions sur le territoire grenoblois entre 2011 et 2005, en ligne avec les objectifs initiaux de Grenoble Facteur 4 (-25% à l'horizon 2020). Ceci nous permet de participer activement aux objectifs partagés du Plan Air Climat de Grenoble Alpes Métropole.

La mise en place d'une nouvelle concession électricité et gaz et le travail d'optimisation du réseau énergie de la commune, l'implication des citoyens avec le projet "actions éco-citoyennes", le projet démonstrateur et reproductible d'EcoCité, les dossiers en cours sur l'opération mur-mur, sont des exemples marquants de l'année écoulée.

Cette délibération souligne trois avancées de notre plan d'action cette année, le compte rendu annuel d'avancement complet figurant en annexe.

Depuis un an, la Ville poursuit la mise en œuvre d'une démarche innovante autour de la mobilisation des habitants sur les modes de vie durable: les actions éco-citoyennes. Ce projet rejoint deux démarches existantes: Grenoble Facteur 4 et la charte de la démocratie locale. Suite à l'atelier du futur, temps de travail collectif d'une durée de 3 jours qui s'est déroulé en septembre 2011, des groupes composés à la fois de services municipaux, d'acteurs associatifs, et d'habitants ont approfondi les propositions d'actions émergées de cet atelier. Cela a notamment abouti à la création d'un label mis en place depuis ce milieu d'année 2012. Pour être "Actions éco-citoyennes" les projets doivent avoir pour objectif le changement de comportement vers des modes de vie durable, permettre de passer de la réflexion à l'action, être issus d'un travail partenarial, s'adresser à un public de non-initiés, et être évalués pour un partage des savoir-faire. La démarche "Actions éco-citoyennes" souhaite mettre en lien et faire connaître les initiatives collectives mobilisant les habitants et aider à en impulser de

nouvelles. Elle doit déboucher sur des actions concrètes, simples que chaque citoyen pourra adopter et encourager autour de lui.

Depuis plusieurs mois, un projet innovant de gestion de la mobilité a été étudié en lien avec toutes les collectivités concernées. Le Pass'Mobilité regroupe l'accès aux services suivants sur un support unique: transports collectifs selon la tarification publique (TAG, Transisère, TER), navettes aéroports, taxis partagés, véhicules partagés, covoiturage, location de vélos, consignes à vélos, stationnement horaire, stationnement mensuel, etc. La gestion du Pass est confiée à un prestataire unique, opérateur assurant l'interface entre les usagers et les pourvoyeurs de services, en charge lui-même de certains services (exploitation du stationnement, déploiement d'une flotte de véhicules partagés en lien avec les services existants). Une expérimentation rapide est possible sur le territoire de la Presqu'île dans le cadre EcoCité. Elle comprendrait la construction d'un Pavillon de la Mobilité dans l'îlot « Cambridge » et le développement du Pass'Mobilité. Ce pavillon offrira la totalité des services de mobilité (stationnement de véhicules individuels et partagés, vélos, commercialisation du Pass'Mobilité, etc...). L'objectif est une livraison de celui-ci concomitante avec l'arrivée des premiers logements, soit pour 2015. Le prestataire opérateur du Pass'Mobilité sera choisi après une procédure de dialogue compétitif, portée par un groupement de commandes coordonné par le SMTC. Le marché portera sur une première période expérimentale de 5 ans (2015-2020), permettant la mise au point du service et, le plus rapidement possible en cas de succès, son déploiement sur les autres ZAC de la ville et de la région urbaine grenobloise.

En conséquence, il est proposé de remplacer l'action "rechercher et tester des solutions modernes de bus électriques" par "développer une gestion innovante de la mobilité".

Fin 2011, dans le cadre de notre politique d'aménagement durable, nous nous engageons dans l'initiative Smart Cities, au niveau européen. Cela s'est concrétisé par la participation, aux côtés d'autres villes européennes, à trois réponses à appel à projet. A l'issue des sélections début 2012, le projet ZenN (nearly zero energy neighbourhood) pour la rénovation énergétique de bâtiments résidentiels avec des procédés innovants de préfabrication des façades sur l'Arlequin a été retenu et sera cofinancé par la Commission européenne. Un dossier AMI ADEME est également en cours pour soutenir une rénovation énergétique ambitieuse sur ce quartier.

Nous vous invitons à prendre acte de l'avancement de chacune des 32 actions dans l'annexe jointe à cette délibération.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Vie Urbaine et Développement Durable du 11 octobre 2012
- Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales du 08 octobre 2012
- Solidarité du 17 octobre 2012
- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 9 octobre 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

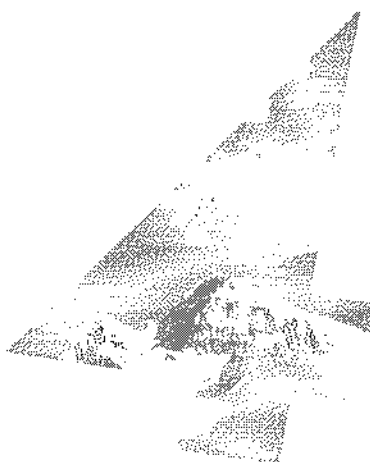
- de prendre acte des résultats du plan d'actions sur la quatrième année détaillés en annexe,
- de poursuivre la mise en oeuvre de Grenoble Facteur 4 conformément à la délibération initiale, enrichie des délibérations d'octobre 2009, d'octobre 2010, et de novembre 2011, ainsi que les éléments ci-dessus.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Stéphane SIEBERT

Affichée le :

Politique de développement durable de la Ville de Grenoble - Grenoble, Facteur 4



**GRENOBLE
FACTEUR 4**

**Compte rendu d'avancement annuel
Octobre 2012**

BATIMENTS

1 - Encourager et accompagner financièrement l'amélioration thermique des logements sociaux par les bailleurs

Dans le cadre du dispositif existant, pour lequel la Ville a passé une convention avec ACTIS sur 3 ans, le bailleur a engagé la réhabilitation thermique de 4 opérations: Moyrand (92 logements), Stade Isère (84 logements), Tours Village Olympique (124 logements), et Barres Village Olympique Kogan (143 logements). Les travaux prévus sur les différentes opérations concernent principalement l'isolation des façades, la mise en place d'une ventilation hygroréglable, et le remplacement des menuiseries extérieures et des garde-corps des balcons. L'aide de la Ville cible les travaux thermiques mais le bailleur réalise également d'autres travaux d'amélioration.

Par ailleurs, l'année 2012 devrait permettre de consolider les premiers résultats sur les groupes Capuche (ACTIS) et Hot des Arts (Grenoble Habitat) et d'apprécier l'impact de ces réhabilitations thermiques réalisées sur les charges des locataires.

2 - Lancer un programme d'amélioration thermique des copropriétés

Grenoble a été précurseur dans la réhabilitation thermique des logements avec l'opération OPATB Grands Boulevards. L'annonce récente du gouvernement devrait enfin créer les conditions d'une action nationale en ce sens. Dans notre agglomération, l'opération MUR MUR connaît une phase de montée en puissance qui devrait voir les premiers dossiers de financement au cours du dernier trimestre 2012. Sur Grenoble, 3 copropriétés de 164 logements en tout auront finalisé leur dossier et seront en mesure de débiter leurs travaux au début de l'année 2013.

L'année 2013 s'annonce par conséquent très riche en terme de votes de travaux et de subventions octroyées puisque la plupart des copropriétés déposeront leur dossier au cours de cette année. Les dossiers pouvant être déposés jusqu'à la fin de l'année 2013, les accords de financement s'étaleront sur le début de l'année 2014 et les travaux s'achèveront au cours de l'année 2015.

Ainsi sur les 71 copropriétés grenobloises, représentant 3188 logements, qui ont intégré le dispositif depuis son lancement, 43 restent actives pour 2005 logements. Le taux d'abandon actuel est de 37% en nombre de copropriétés, et de 39% en nombre de logements.

Les objectifs assignés au lancement de l'opération MUR MUR se situent dans des perspectives positives. Rappelons que la Ville s'était fixé un objectif initial de 1800 logements, avec lequel nous restons donc bien en ligne.

Pour la requalification de l'Arlequin, la Ville continue à rechercher activement des financements complémentaires afin de soutenir une opération énergétique exemplaire. La Ville a déjà été retenue, à l'issue de la phase de sélection début 2012, par la Commission Européenne pour le projet ZenN en réponse à l'appel à projet Smart Cities. ZenN (nearly zero energy neighbourhood) vise la rénovation énergétique de bâtiments résidentiels avec des procédés innovants de préfabrication des façades. Un dossier AMI ADEME est également en cours pour soutenir une rénovation énergétique ambitieuse sur ce quartier.

3 - Généraliser les bâtiments neufs à performance énergétique, à coût maîtrisé

Alors que la Réglementation Thermique 2012 rentrera en application pour l'ensemble des bâtiments au 1er janvier 2013, à Grenoble de nombreuses constructions neuves ont déjà

anticipé cette future réglementation avec une performance visée de niveau Bâtiment Basse Consommation, c'est-à-dire 60 kWh/m².an. Ainsi, Grenoble compte déjà 3 400 logements et 222 500 m² de SHON construits avec les performances BBC et 5 400 m² environ de SHON de bâtiments d'activité à énergie positive. Sur l'ensemble du territoire, depuis 2005, plus des deux tiers des permis délivrés visent un label supérieur à la Réglementation Thermique 2005 en vigueur.

Dans les zones d'aménagement concerté la performance énergétique des nouveaux bâtiments est déjà plus ambitieuse, avec BBC -20% ou -30 % qui est visé à moyen terme, afin d'expérimenter et d'anticiper les évolutions de la future réglementation thermique qui souhaite la construction de bâtiments à énergie positive à l'horizon 2020.

4 - Maîtriser les dépenses énergétiques du patrimoine communal

Le suivi de l'impact énergétique du patrimoine municipal montre une tendance très favorable à la réduction des consommations sur l'année 2011, par rapport à 2010, avec: 2,5% de réduction des consommations d'eau, 5% de réduction des consommations d'électricité, et 24% de réduction des consommations de chauffage. Le résultat exceptionnel obtenu pour les consommations de chauffage est très lié à la faible rigueur climatique de l'année 2011 mais l'évolution reste très satisfaisante avec une baisse de 3% en corrigeant du climat. Les objectifs décidés par la Ville de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son patrimoine, dans le cadre du Plan Climat Local, sont en voie d'être atteints.

Les efforts entrepris sur l'ensemble du patrimoine et tout particulièrement sur certains bâtiments très consommateurs se poursuivent avec des impacts significatifs, consommations de chauffage du Musée en baisse de 43% par exemple. Des initiatives particulières de monitoring de consommation de certains sites ont été lancées avec des prestataires externes, permettant une meilleure analyse du fonctionnement des installations et une correction des paramètres de régulation ou une détection de fuites d'eau.

La nouvelle organisation du service énergie, opérationnelle pour la saison de chauffe 2011-2012, a été l'occasion de développer une procédure spécifique de suivi hebdomadaire des consommations de chauffage.

5 - Mettre en œuvre deux réhabilitations thermiques marquantes

Nous avons déjà indiqué que les réhabilitations prévues se sont finalement révélées moins efficaces que la reconstruction.

L'opération de démolition-reconstruction du groupe scolaire Beauvert a démarré fin 2011, avec le gros œuvre quasi achevé, et un niveau de performance énergétique basse consommation. L'objectif reste une ouverture à la rentrée prochaine. Pour le nouveau centre sportif Arlequin, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au conseil municipal de septembre dernier. Le bâtiment sera construit au niveau de la réglementation thermique 2012, avec un objectif de mise en service de l'équipement en 2016. Les caractéristiques constructives de l'hôtel de ville rendent la rénovation complexe, et compte tenu de la nécessité impérieuse d'optimiser l'allocation de nos ressources, ce projet est actuellement suspendu.

6 - Encourager les filières professionnelles du bâtiment économe

La Ville maintient son soutien financier à l'ISCO, école professionnelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble, pour le cycle "développement durable" au sein de leur diplôme de niveau Bac +3 dans le secteur de la construction.

A noter que les aides financières mises en place dans le cadre du Fisac Tram E prennent en

compte les travaux d'économie d'énergie.

7 - Expérimenter une offre couplée logement neuf collectif et autopartage

La mise en place de l'expérimentation dans la ZAC Blanche-Monier se poursuit. La convention entre Citélib et Blanc-Bouygues Immobilier est en attente de la fin des chantiers de construction des 84 logements. Des échanges sont en cours avec les bailleurs sociaux également présents sur cette ZAC afin d'étendre l'expérience à l'ensemble des nouveaux habitants. Afin d'offrir un service complet, en plus des voitures Citélib qui seront garées dans l'espace privatif des copropriétés, l'offre de véhicules partagés sur l'espace public à proximité se développe.

L'objectif de la Ville reste de développer ce type d'offre à large échelle. Afin d'insister sur cette ambition, il est proposé que l'action 14 travaille sur une gestion innovante de la mobilité.

8 - Généraliser les aménagements durables

Le projet de l'EcoCité grenobloise présenté en 2009 a fait l'objet de plusieurs décisions ministérielles et d'une première contractualisation avec les partenaires locaux. Une convention locale a en effet été signée en mars 2012. L'ingénierie de la quasi-totalité des actions a été financée à hauteur de 1,7 millions d'euros. Une partie des aides à l'investissement a également été sollicitée au printemps 2012 à hauteur de 17,5 millions d'euros en investissement pour des projets innovants tel que les îlots Cambridge, le pavillon des mobilités, le pass mobilité, le réseau intelligent, l'éclairage public actif, une centrale biomasse. Les autres projets présélectionnés seront soumis de nouveau au Ministère en 2013 en fonction de leur état d'avancement.

Cette démarche de ville post-carbone, qui se développera prioritairement sur la Presqu'île et l'Esplanade, avant d'être appliquée aux autres polarités de l'agglomération, est particulièrement ambitieuse et innovante en matière d'aménagement durable. Le concept repose sur des systèmes urbains multifonctionnels intégrant services de mobilités durables et gestion coopérative de l'énergie afin d'anticiper les besoins des citoyens.

Parallèlement à cette initiative, le Ministère avait lancé le premier appel à projet EcoQuartier en 2009 (Grand Prix national décerné à l'EcoQuartier de Bonne). Il souhaite pérenniser la démarche à travers la création d'un label national EcoQuartier en 2013. La Ville a participé au test de préfiguration de ce label et va travailler à la généralisation de la prise en compte du référentiel et de la labellisation Ecoquartier dans ses projets d'aménagements.

A l'échelle européenne, la Ville s'est engagée fin 2011 dans l'initiative Smart Cities. Cela s'est concrétisé par la participation, aux côtés d'autres villes européennes, à trois réponses à appel à projet. A l'issue des sélections début 2012, le projet ZenN (nearly zero energy neighbourhood) pour la rénovation énergétique de bâtiments résidentiels avec des procédés innovants de préfabrication des façades sur l'Arlequin a été retenu et sera cofinancé par la Commission européenne.

9 - Poursuivre la démarche de végétalisation de la ville et appliquer une gestion durable des espaces verts

Ce sont aujourd'hui 254 hectares d'espaces verts qui sont entretenus par les agents communaux. Le patrimoine arboré est riche de plus de 342 espèces et variétés différentes,

avec une diversité dynamisée ces sept dernières années avec 72 nouvelles espèces.

La démarche de réduction de l'usage d'herbicides chimiques dans les cimetières s'est renforcée, notamment pour le cimetière St Roch. Au total, nous avons réduit de 70% les quantités de matières actives mises en place dans les cimetières entre 2008 et 2011. Les méthodes d'interventions alternatives, désherbage mécanique, thermique, verdissement des surfaces minérales ont été développées.

La Ville a poursuivi ses efforts sur la gestion durable de l'espace public puisqu'elle est effectivement passée à "zéro phytos" hors lutte contre les plantes invasives cette année. Après les espaces verts, ce sont donc les agents de la propreté urbaine qui se sont mobilisés dans cette démarche. La recherche des modes de désherbage adaptés, selon les lieux et les types de revêtements est en cours. La gestion différenciée s'étend donc à l'ensemble de l'espace public. On pourra donc, comme dans les parcs, voir des espaces proches des voiries se végétaliser.

Pour la troisième année consécutive, la terrasse de la bibliothèque centre ville est végétalisée avec la mise en place d'un potager biologique hors sol.

PRODUCTION D'ENERGIE

10 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre du réseau de chaleur

Désormais, depuis l'arrêté du 7 février 2012, le niveau de rejets de CO₂ pris en référence dans les diagnostics de performance énergétique ou la réglementation thermique pour le réseau de chaleur de l'agglomération grenobloise est de 137 g CO₂ par kWh. En 2008, par Grenoble Facteur 4, nous nous étions fixé l'objectif de passer d'un contenu en CO₂ du kWh chaleur urbaine de 200 g à moins de 140 g dès 2012/2013. Nous atteignons donc cet objectif.

Le travail se poursuit, avec les autres autorités concédantes, pour un chauffage urbain performant et répondant aux nouveaux enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Le réseau de chaleur est alimenté via 6 centrales de chauffe. La chaufferie fuel sur le site du CEA doit être fermée en 2015, et la centrale de cogénération au gaz Isergie qui atteindra d'ici quelques mois la fin de sa période dite "d'obligation d'achat" pourrait voir se réduire progressivement sa production si un nouveau dispositif tarifaire pour l'électricité produite n'intervient pas. Pour assurer la fourniture de chaleur sur les 6 communes desservies, il est étudié la construction d'une nouvelle chaufferie biomasse. Le choix du combustible biomasse est proposé pour les raisons suivantes: réduction des émissions de CO₂ et de polluants, part des énergies renouvelables permettant de conforter la TVA réduite dont bénéficie les usagers, approvisionnement local avec des perspectives de collaboration intéressante avec les exploitants de bois locaux, sensibilité aux variations de prix des hydrocarbures réduite,...

L'investissement dans une future chaufferie biomasse représenterait évidemment une charge importante pour la CCIAG. Une réflexion active avec les autres autorités concédantes du réseau de chaleur est donc menée afin de valider cet investissement. Une demande pour une prise de participation du Fonds ville de demain porté par la Caisse des Dépôts et Consignations, a été faite à hauteur d'environ 5,5 millions d'euros.

11 - Produire de l'électricité renouvelable

Sur le territoire, ce sont plus de 1 000 kWc de capteurs photovoltaïques qui devraient être

raccordés au réseau électrique en cette fin d'année 2012. En 2008, par Grenoble Facteur 4, nous nous étions fixé l'objectif de multiplier par dix la capacité photovoltaïque installée sur le territoire d'ici 2012, c'est-à-dire atteindre 1200 kWe.

A noter l'implication très active de la SEM Gaz Electricité de Grenoble qui a porté en investissement plus de 50% de la capacité installée sur Grenoble.

Dans le cadre du projet de l'EcoCité, la couverture solaire amorphe de la toiture du Synchrotron ESRF d'une puissance de 1200 kWe, avec des cellules produites en France, a été présélectionnée pour être cofinancée.

En parallèle de l'implication de GEG dans l'énergie hydraulique sur l'ensemble du territoire national, une micro centrale hydro-électrique entre 1 et 1,5 MW, pour une production d'environ 7 GWh, est en projet sur le Drac.

Le projet de chaufferie biomasse alimentant le réseau de chaleur urbain prévoit une cogénération produisant 25 GWh d'électricité.

A noter qu'en deux ans, le nombre de sites injecteurs, installations photovoltaïques et petites cogénérations pour l'essentiel, sur le réseau grenoblois est passé de 18 à 65 producteurs d'électricité.

12 - Soutenir la recherche et l'innovation

La Ville poursuit son soutien aux pôles de compétitivité Tennerdis et Minalogie et plusieurs projets relatifs à l'énergie. Le projet PROCYON (Procédés de fabrication et de recyclage de matériaux et d'accumulateurs Li-ion à base de Phosphate et Titanate) est toujours d'actualité et doit se poursuivre jusqu'en 2014.

L'innovation dans la gestion coopérative de l'énergie reste au cœur de l'aménagement sur la Presqu'île, soutenue dans le cadre d'EcoCité.

DEPLACEMENTS

13 - Etendre le réseau tramway

Pour la ligne B, les travaux de réseaux de la première phase se terminent. Les travaux d'infrastructure tramway débutent. Les travaux de voirie, coté Chartreuse (entre la rue Mutte et la ZAC des berges) seront basculés coté Vercors mi-octobre, les remblais dans l'axe Durand Savoyat sont en cours. Le pont Durand Savoyat a été détruit en août 2012.

Pour la ligne E, les travaux de déviations de réseaux touchent à leur fin et les travaux de voirie plateforme ont débuté à partir de la place Hubert Dubedout jusqu'à Alsace Lorraine et continuent de Berriat au carrefour Poch. La pose des rails au croisement avec les lignes de Tram A et B est en cours de réalisation. En octobre 2012, les travaux ont également démarré au sud des grands boulevards. En parallèle, les services de la Ville ainsi que son maître d'œuvre travaillent sur l'avancement du projet des contre-allées. Les travaux démarreront dans un second temps (mi 2013). Les études de faisabilité de l'aménagement de l'Esplanade menées par l'atelier de Portzamparc se poursuivent en concertation avec le SMTC.

Le projet de tramway et des contre-allées va permettre de favoriser les autres modes doux avec des pistes cycles et des espaces piétons plus confortables.

14 – Développer une gestion innovante de la mobilité

Afin d'être cohérent avec les ambitions et compétences de la Ville, il est proposé de remplacer l'action "rechercher et tester des solutions modernes de bus électriques" par "développer une gestion innovante de la mobilité".

Un projet innovant de gestion de la mobilité a été étudié en lien avec toutes les collectivités concernées. Un Pass'Mobilité permettrait l'accès aux services suivants dans des conditions privilégiées : transports collectifs selon la tarification publique (TAG, Transisère, TER), navettes aéroports, taxis partagés, véhicules partagés, covoiturage, location de vélos, consignes à vélos, stationnement horaire, stationnement mensuel, etc. Un prestataire, opérateur assurant l'interface entre les usagers et les pourvoyeurs de services, en charge lui-même de certains services (exploitation du stationnement, déploiement d'une flotte de véhicules partagés en lien avec les services existants) gèrerait le Pass'Mobilité, encaisserait l'ensemble des recettes et paierait les pourvoyeurs de service, agissant à ce titre comme une agence de voyage. Une partie déterminante de son rôle serait d'accompagner et de favoriser les évolutions de comportement à travers une politique de marketing active rendue possible par une vision globale de l'ensemble des services de mobilité offerts.

Une expérimentation rapide sur le territoire de la Presqu'île, a été proposée dans le cadre de l'EcoCité. Ce pavillon offrira la totalité des services de mobilité (stationnement de véhicules individuels et partagés, vélos, commercialisation du Pass'Mobilité, etc...). L'objectif est une livraison du pavillon de la mobilité concomitante avec l'arrivée des premiers logements soit pour 2015.

Le prestataire opérateur du Pass'Mobilité sera choisi après une procédure de dialogue compétitif, portée par un groupement de commandes coordonné par le SMTC. Le marché portera sur une première période expérimentale de 5 ans (2015-2020), l'idée étant d'en tirer les enseignements utiles avant d'aller plus loin, et de décliner ce concept de mobilité sur les autres ZAC de la ville, et de la région urbaine grenobloise.

La convention de groupement de commande fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal fin 2012, en vue d'un appel à concurrence début 2013.

15 - Poursuivre le développement des zones 30 et des aménagements cycles

La Ville compte aujourd'hui 88 km d'aménagements cyclables, soit environ 42% du réseau de voiries, et plus de 3 800 arceaux vélos permettent du stationnement vélos dans la ville.

18 zones 30 sont aujourd'hui existantes, ce qui représente 34,5 km de voirie, et la zone Eaux-Claires Ouest est en cours d'aménagement.

7 voies, ou tronçons de voies, ont été réglementées en zone de rencontre et une zone de rencontre de dimension importante est à l'étude dans le secteur Notre-Dame.

Le projet Tramway E avec les contre-allées prévoient des pistes cycles pour 2 types d'utilisateurs : les cyclistes aguerris avec une bande cyclable sur la chaussée de 1,30m; et les cyclistes "familles" avec la création d'une piste sur les contre-allées.

16 - Mettre en place des vélos en libre service

Il est rappelé que le dispositif de vélo en libre service n'a pas été retenu, pour des raisons économiques et fonctionnelles, sur l'agglomération grenobloise.

L'extension de la station MétroVélo de la gare de Grenoble est maintenant terminée et la station agrandie est à nouveau en service depuis début 2012. Le réaménagement de la gare

maintient dans son projet la capacité de stockage de 2 000 cycles, à l'horizon 2017.

17 - Créer une piste cyclable en site propre reliant le campus à la presqu'île scientifique

La liaison cyclable reliant le campus à la presqu'île scientifique est intégrée en rive droite dans la phase 1 (2010-2014) de l'aménagement des quais de l'Isère par la Ville, entre le pont Gontard et le pont de Chartreuse. En complément, une programmation d'aménagement cyclable de Grenoble Alpes Métropole intègre les quais de France et Allobroges.

Les travaux des quais ont débuté début juillet 2012 et devraient durer 20 mois. Cette nouvelle liaison cyclable bidirectionnelle entre la porte de France et La Tronche devrait être livrée au 1er trimestre 2014.

18 - Expérimenter des véhicules individuels non polluants

L'arrivée très prochaine de véhicules non polluants à prix plus compétitifs nous permet d'envisager en 2013 la mise en œuvre de cette action.

19 - Réaménager le pôle Gares

Le Conseil Municipal a approuvé en juin dernier le bilan de la concertation menée du 28 novembre 2011 au 28 février 2012, et suivant les objectifs et les modalités approuvés par la municipalité.

Un comité de suivi et de concertation a été mis en place par la Ville, rassemblant des professionnels, des habitants et des usagers du site, dont les deux premières séances se sont tenues durant la période de concertation préalable. Des réunions spécifiques "accessibilité" et "taxis" ont également eu lieu en mai dernier. Le comité de suivi s'est ensuite réuni en juillet 2012 pour une visite de site.

Les prochaines étapes sont, pour cet automne 2012, la finalisation et l'approbation de l'étude avant projet, l'élaboration des conventions foncières, et, la préparation de l'enquête publique programmée à l'été 2013.

20 - Agir en faveur de l'amélioration de la desserte TGV

Le projet global de modernisation du sillon alpin sud se poursuit, avec une deuxième phase 2011-2013 de 360 millions d'euros cofinancée par l'Etat, la Région, RFF et les collectivités locales. Sur 2012-2013, les travaux en cours sont le renouvellement des voies entre Lyon et Grenoble, l'électrification de l'axe Moirans-Valence TGV, avec raccordement à la ligne grande vitesse, et, l'électrification et la modernisation du tronçon Gières-Montmélian.

21 - Etre une ville exemplaire par son Plan Déplacement d'Administration et sa flotte de véhicules propres et économes

Le Plan Déplacement d'Administration comptait 744 bénéficiaires fin 2011.

En lien avec la démarche éco-agents, une nouvelle expérimentation de mutualisation de véhicules a été mise en place pour les services de la direction de l'espace public. Elle permet d'optimiser l'usage des véhicules en les partageants à l'échelle de l'ensemble des agents du site de l'Alliance.

Après les essais de fauche tardive à l'aide d'un broyeur animé par la force de traction d'un cheval, une expérimentation de collecte de corbeilles par cheval a été menée cet été 2012 par le service des espaces verts sur deux semaines de ramassage dans les parcs des secteurs 2.4.5

et 6. Par ailleurs, un prestataire a aussi été sollicité pour travailler sur une balayeuse de gazon hippotractée.

SENSIBILISATION, PRESERVATION ET ECONOMIE DES RESSOURCES NATURELLES

22 - Préserver la ressource en eau

La Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac a élaboré son premier plan de gestion qui a été validé en juin 2012 par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) instance sur laquelle elle s'appuie pour évaluer la pertinence des actions envisagées au regard des objectifs initiaux de la réserve. Le Conseil Régional devrait délibérer sur le plan de gestion et les financements afférents en 2013.

Sur la question de l'impact de la remise en eau du Drac, des études complémentaires sont en cours. Une mission d'expertise a été confiée à un hydrogéologue, agréé par l'Agence régionale de santé, pour répondre à la question de l'impact de la remise en eau sur la qualité des eaux puisées au puits PR4. A l'issue de la restitution du rapport définitif, des essais seront réalisés pour valider les expertises.

Dans ce contexte, la Ville et la REG suivent de près les travaux de la commission locale de l'eau (CLE) qui a engagé la révision du SAGE, révision qui réaffirme l'importance de la protection de la nappe du Drac. Par ailleurs cette révision inscrit une nouvelle réflexion sur les questions de gestion de la nappe en milieu urbain.

23 - Promouvoir les jardins partagés

Suite au pré-diagnostic mené par les services municipaux, une étude a été confiée à l'association "Le passe jardins", avec comme sous-traitant "Brin d'Grélinette". Elle a été conduite sur l'ensemble des jardins de la Ville à savoir 14 existants et 13 en projet. Des enquêtes ont été réalisées dans l'ensemble de ces jardins et 3 rencontres ont été organisées afin de créer une dynamique. Les éléments recueillis alimentent la Ville qui travaille sur son schéma directeur des jardins partagés à Grenoble.

Cette dernière année, encore plusieurs projets de jardins ont bien avancé. Le jardin du Village Olympique a été livré et inauguré mi 2012, il sera accessible aux personnes à mobilité réduite par un aménagement spécifique travaillé avec eux. Au carré vert, dans le quartier Jouhaux, la concertation avec les habitants a été menée au premier semestre pour finaliser le projet, et le jardin devrait être livré début 2013. De même sur le quartier Mutualité, le projet est en cours de finalisation, et le jardin devrait prendre place l'an prochain dans l'extension du parc Paul Mistral. Suite aux échanges avec les habitants du quartier Abry Lys rouge sur le secteur 3, le jardin, à vocation non alimentaire, verra le jour d'ici début 2013. Sur le quartier de Bonne, le nouveau jardin de la "Maison du Bois d'Artas" a aussi été doté d'espaces de culture partagée qui seront ouverts aux diverses structures et à leurs usagers.

24 - Réduire, réutiliser, recycler

En 2012, la priorité a été mise sur des actions concrètes de sensibilisation des usagers notamment aux enjeux de la seconde vie des déchets et du tri, en lien avec les actions éco-citoyennes. Une journée d'événements est organisée dans les quartiers Mistral et Villeneuve avec des moments conviviaux et des ateliers participatifs de transformation/réutilisation des

déchets.

Une expérimentation de réduction des dépôts d'encombrants en pieds d'immeubles a été lancée par la Régie de quartier Villeneuve. Il s'agit d'un passeport éco-citoyen qui valorise les dépôts volontaires d'encombrants à la déchetterie des Peupliers et de donner accès gratuitement à des services publics, associatifs, loisirs culturels ou sportifs aux habitants ayant déposé leurs encombrants. Une première d'expérimentation se déroule de septembre à mars 2013. Un dispositif d'observation des impacts va être déployé par les services de la Ville.

Sur le secteur de l'économie de la réparation, la Ville a également lancé une étude quantitative et qualitative sur son territoire avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat afin de mieux connaître les entreprises de ce secteur et leurs besoins. Elle devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2012.

Les études de la Métro pour l'implantation de la nouvelle déchetterie Charvet se poursuivent. Un pôle ressourcerie sera effectivement implanté afin de mieux développer l'activité du réemploi.

Concernant la collecte des déchets à la Villeneuve, les échanges entrent maintenant dans leur phase opérationnelle. Deux premiers sites ont fait l'objet d'échanges avec les copropriétés et les habitants : La Bruyère et le Grand Parc.

25 - Sensibiliser, éduquer et informer

La Ville poursuit la mise en œuvre d'une démarche innovante autour de la mobilisation des habitants sur les modes de vie durable: les "Actions éco-citoyennes". Ce projet rejoint deux démarches existantes : Grenoble Facteur 4, et, la charte de la démocratie locale.

Suite à l'atelier du futur, temps de travail collectif d'une durée de 3 jours, qui s'est déroulé en septembre 2011, des groupes composés à la fois de services municipaux, d'acteurs associatifs, et d'habitants ont approfondi les propositions d'actions émergées de cet Atelier.

Cela a notamment abouti à la création d'un label mis en place depuis ce milieu d'année 2012. Pour être "Actions éco-citoyennes" les projets doivent avoir pour objectif le changement de comportement vers des modes de vie durable, permettre de passer de la réflexion à l'action, être issus d'un travail partenarial, s'adresser à un public de non-initiés, et être évalués pour un partage des savoir-faire.

Issue de cette première phase également, une journée autour de "réduire, réparer, relooker", initialement prévue en septembre et reportée au printemps, devra avoir lieu au Parc Bachelard, ou encore des ateliers du Mardi ont été programmés pendant l'été Oh Parc.

L'été Oh Parc a également été l'occasion, sur 3 mercredis, de partager avec les habitants le travail du service espaces verts autour de l'apiculture, la protection biologique intégrée, les alternatives aux produits phytosanitaires, et la gestion durable et différenciée des espaces verts.

Le dispositif éco-écoles se poursuit et a été mis en place avec plusieurs écoles de Grenoble. La nouveauté pour cette année scolaire a été l'arrivée de deux écoles maternelles dans le dispositif. Au total ce sont 3 écoles élémentaires qui ont travaillé sur divers thèmes, à savoir l'école des Trembles (déchets et biodiversité), le jardin de ville (solidarité) et Beauvert (déplacements). L'école maternelle Claude Bernard a engagé des actions sur le thème des déchets avec la mise en place d'un poulailler, et, enfin le groupe scolaire de la Bajatière (élémentaire et maternelle) a développé des actions sur le thème de l'énergie. Comme à la fin de l'année dernière, une rencontre de l'ensemble de ces éco-écoles a été organisée le 22 juin

dans l'auditorium du Muséum. Il est à noter, l'obtention pour l'école des Trembles du label éco-école.

Au-delà, de ce dispositif bien particulier, de nombreux services de la Ville continuent de proposer des animations aux scolaires. Comme chaque année des agents de la propreté urbaine ont mené de nombreuses animations dans les écoles grenobloises. Une a été proposée dans l'auditorium du Muséum à 3 reprises pour des séances parents/enfants (tout public) et 8 fois pour des séances réservées aux crèches. Par ailleurs, 4 journées d'animations ont été dispensées dans le cadre de l'été Oh Parc.

Au-delà de différentes activités proposées de manière régulière par le Muséum, l'institution a participé cette année à la mise en place d'un programme d'éveil culturel petite enfance à travers le projet "Un bébé, un livre". "Concerto pour deux marmottes et plein d'enfants" est le septième livre offert par la Ville à ses bébés et a été conçu dans le cadre d'une résidence de l'auteur Édouard Manceau au Muséum de Grenoble. Ce projet a touché les structures allant des établissements d'accueil petite enfance aux centres sociaux en passant par les bibliothèques de quartiers et les MJC.

Parallèlement au Muséum, les bases de loisirs de la Ville proposent une offre variée. En 2011-2012, ce sont 68 séjours pour 96 classes regroupant 2539 enfants qui ont été proposés à la Maison des collines. Les autres bases de loisirs (Mont Saint Martin, Massacan, Echarlières au encore Autrans) ont accueilli 19 séjours pour 34 classes soit près de 820 enfants. En conclusion, 30 % des élèves inscrits dans les écoles grenobloises bénéficient chaque année d'un séjour de classe de découverte. La Maison des collines a organisé comme chaque année en juin "c'est la Récré" sur le thème de la vache. Cette journée festive a permis d'accueillir plus de 900 personnes autour de plus de 18 animations différentes comme le four à pain, le bar à lait, la fabrication du beurre, la ferme...

En 2012, le Muséum a proposé "ahglagla !?", expositions, rencontres etc... autour des pôles et des changements climatiques.

26 - Pérenniser la Biennale de l'Habitat Durable

La prochaine édition (la 4e) de la Biennale de l'Habitat Durable aura lieu en juin 2013, sur une période de 3 à 4 jours. Elle sera centrée sur les professionnels. Le programme partenarial est en cours d'étude.

27 - Soutenir les associations de défense de l'environnement

Cette année a été l'occasion de mettre en place de nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs sur 2012-2014 avec la Frapna Isère, la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère et la Ligue de Protection des Oiseaux Isère. Ces conventions reconduites sur les mêmes axes de travail que les années précédentes permettent de stabiliser le partenariat avec ces associations de défense de l'environnement.

Le travail de diagnostic sur la trame verte et bleue commandé à la Frapna Isère a été rendu. En résumé, il apparaît un déficit de connaissance de la flore et de la faune sur le territoire grenoblois excepté le site de la Bastille connu des naturalistes et de certains groupes taxonomiques comme les oiseaux. Ce premier travail de diagnostic a permis de lancer de nouvelles actions d'inventaire de la biodiversité (voir action n°28).

Suite au passage en refuge LPO des jardins Hoche et des Vallons, le travail s'est poursuivi entre la LPO et le service espaces verts de la Ville, gestionnaire du site. Un premier plan de gestion a été élaboré conjointement.

Parallèlement, un premier travail a été engagé avec l'association "le Tichodrome". Cette association basée au Gua est responsable du centre de soin pour animaux blessés. Il a été convenu que le centre de soin puisse transférer à la Ville les données biodiversité récoltées sur le territoire grenoblois.

Enfin, suite à la commande de la Ville, du Conseil Général de l'Isère et de Grenoble Alpes Métropole, une étude foncière et une étude de faisabilité de programmation pour la restructuration-extension, ou, le déménagement d'une nouvelle Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère, ont été présentées aux acteurs.

28 – Améliorer la connaissance et préserver la biodiversité

Cette année écoulée a été l'occasion de stabiliser le plan d'actions biodiversité mis en place en 2011. Il a été convenu avec Grenoble Alpes Métropole de leur transférer fin 2012 le "comité de pilotage biodiversité" pour une politique d'agglomération.

Sur la réalisation de diagnostics écologiques sur le territoire communal, le diagnostic sur la trame verte et bleue a été réalisé par la Frapna Isère. Trois inventaires complémentaires ont été commandés par la Ville : un inventaire des rhopalocères de jour (papillons) en cours effectué par Rosalia, Flavia et la Frapna Isère ; un inventaire flore sur certains parcs et jardins de la Ville, sur les berges du Drac et de l'Isère et sur la Zac Flaubert par Gentiana; un inventaire chauve-souris réalisé par la LPO Isère et la Frapna Isère afin de définir l'impact de l'éclairage public sur les populations.

L'ensemble de ces études complémentaires a pour objectif d'améliorer la connaissance de la biodiversité sur notre territoire et surtout de pouvoir en dégager des préconisations en terme d'aménagement de l'espace et d'évaluer la politique exemplaire des espaces verts mise en place.

La biodiversité est un axe prioritaire de l'aménagement de la ZAC Flaubert. La Frapna Isère et la LPO Isère ont été sollicitées sur le futur projet d'aménagement du parc. Ces deux importants partenaires sont également présents sur le projet Presqu'île.

La Régie de quartier de la Villeneuve et du Village Olympique a réalisé en 2011 une étude d'opportunité sur la prise en compte de la biodiversité dans le quartier de la Villeneuve. Suite à cette étude, la Ville a décidé de poursuivre le soutien à cette démarche à travers le soutien d'une action intitulée du "Blé au pain". Celle-ci qui a débuté avec une école du quartier par le semis de céréales au parc Jean Verlhac se poursuivra jusqu'au mois du développement durable en fin d'année 2012.

Sur la promotion de l'apiculture urbaine, quatre ruches complémentaires ont été installées par les services municipaux pour permettre des animations pédagogiques à Villeneuve et Bachelard. Ce sont ainsi plus de 120 kg de miel qui ont été récoltés cet été.

Côté sensibilisation, le Muséum poursuit son activité. Une campagne photo sur la biodiversité dans l'agglomération a été commandée, et exposition, événements, etc...autour des "Z'animo de l'agglomération" sont prévus en 2013.

Le plan d'actions biodiversité recroise l'action de promotion et développement des jardins partagés, action n°23, et la poursuite de la démarche de végétalisation en ville et de gestion

durable des espaces verts, action n°9.

29 - Mettre en place une démarche municipale interne Eco Agents

Le projet éco-agent demeure un des 10 projets structurants internes de la Ville. Il reste structuré sur deux volets : une démarche de sites géographiques et une démarche des services supports.

Au niveau du plan d'actions de la démarche descendante il faut noter :

la publication d'un nouveau guide "Eco-agent Grenoble"; un important travail avec le service reprographie avec l'objectif de pouvoir obtenir rapidement la labellisation "imprim'vert"; la mise à jour de l'inventaire des vélos de service; l'accompagnement du service du self municipal sur plusieurs actions; et l'élaboration d'une future formation sur les éco-gestes.

Du côté de la démarche ascendante, un troisième site s'est lancé identifiant 19 actions autour des économies de fluides, du tri, des déplacements... Depuis la rentrée, un quatrième site, le Trident, rassemblant 40 agents, s'engage dans la démarche. Rappelons que le site de l'Alliance qui continue son important travail sur les éco-gestes, a vu aboutir la construction d'un garage à vélos et a engagé une réflexion sur l'optimisation des traceurs. Au niveau du site du Forum, 32 actions ont été identifiées avec notamment une séance de sensibilisation des agents de nettoyage aux règles du tri du papier par les services de la Métro. A l'heure actuelle ce sont près de 370 agents impliqués à différents niveaux par ce projet.

Au niveau événementiel, les trois sites du Forum, de l'Hôtel de ville et de l'Alliance ont participé au Challenge "au travail j'y vais autrement".

30 - Mettre en place un baromètre environnemental du territoire communal

Les derniers chiffres de l'observatoire réalisé par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'agglomération grenobloise et par Air Rhône Alpes, montre une réduction, à climat constant, de 5,4 % de consommations et de 18 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2005 et 2011. Ces chiffres sont encourageants. Les résultats de la dernière Enquête Ménage Déplacement n'ont pas encore pu être intégrés à l'observatoire.

31 – Diversifier les axes de coopération décentralisée

Sur le projet de coopération "Ceinture verte de Ouagadougou", après avoir défini le cadre, les partenaires ont lancé en 2012 plusieurs phases de concertation avec les institutions locales et les principaux bénéficiaires. Le projet Ceinture Verte a fait l'objet fin 2011/début 2012 d'un film documentaire, piloté par la Ville "La Ceinture verte de Ouagadougou, une métropole pour tous". Ce film retrace l'historique du projet et en présente l'ensemble de ses enjeux.

Dans la même optique et dans le cadre de la convention avec l'ENSAG, la Ville de Grenoble et la Ville de Ouagadougou ont organisé du 1^{er} au 3 février 2012 des *Rencontres d'acteurs locaux* autour de la Ceinture Verte. Ces rencontres, cofinancées par le Ministère des affaires étrangères, ont réuni plus de 200 participants par jour et ont fait l'objet d'un site web dédié. Les différents ateliers ("habitat informel, légalité et durabilité", "gestion de ressource et gouvernance locale", "couvert végétal et forêt de production", "agriculture urbaine, la ceinture verte : une réserve foncière pour faire face à l'essor de la demande énergétique et alimentaire ?") ont réuni des spécialistes français et africains de la gestion des écosystèmes, des institutions locales, mais également des habitants et usagers de ce territoire. Ils ont surtout permis d'ouvrir un débat sur le statut juridique et le cadre légal de la Ceinture verte, et de lancer des négociations entre la Ville de Ouagadougou et l'Etat burkinabé pour définir les

prérogatives et compétences de chacun. Cette négociation est toujours en cours.

Parallèlement, les actions 2012 du projet conservatoire botanique du Parc urbain Bangr-Weogo ont été reportées et sont en cours de redéfinition. Par rapport au projet initial, il a été proposé à la Ville de Ouagadougou un programme de sensibilisation/formation à la création d'un conservatoire botanique. La Ville de Grenoble est dans l'attente des retours de son partenaire burkinabé (précision des objectifs opérationnels poursuivis par la Ville de Ouagadougou).

32 – Améliorer la qualité de l'air intérieur

Cette action inscrite l'an passé vise à rapprocher les actions sur la thématique "bâtiment" de Grenoble Facteur 4, avec des actions de "santé environnementale" du Plan Municipal de Santé.

Sur le premier axe de sensibilisation des bailleurs sociaux à la qualité de l'air intérieur dans les opérations de construction et de rénovation de logements, une collaboration avec ACTIS a été lancée. Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 2, une action vise à sensibiliser les bailleurs sociaux via des mesures du confinement, par suivi des taux de CO₂, signe de l'efficacité, ou non, du renouvellement d'air. ACTIS s'est porté volontaire pour cette expérimentation, pilotée et financée par la DREAL, et avec l'assistance technique du CSTB. Au moins un immeuble de niveau Bâtiment Basse Consommation fera l'objet de mesures de confinement au second semestre 2012 (début de la période de chauffe).

Le second axe de travail a également été lancé, il s'agit de la mesure du formaldéhyde dans l'air intérieur des écoles maternelles et des crèches de la Ville, action visant à anticiper l'obligation qui sera effective en 2015. Pour les écoles maternelles, la mise en place de l'action s'est déroulée en 2012. Pour les bâtiments gérés par le CCAS, les mesures seront effectuées de manière ultérieure.

Sur les 45 bâtiments hébergeant des écoles maternelles appartenant à la Ville (dont une école privée), 2 bâtiments ont été exclus (en cours de reconstruction ou changement de destination), 26 bâtiments ont été étudiés durant le premier semestre 2012 avec 73% des classes étudiées, et 17 restent encore à suivre.

Il est rappelé que la méthode officielle devant être utilisée pour la réalisation de la surveillance de la qualité de l'air intérieur, impose la réalisation de deux mesures par bâtiment, l'une en période de chauffe et l'autre hors période de chauffe. La valeur guide à ne pas dépasser sera calculée par la moyenne des teneurs des deux périodes et elle devra être inférieure à 30 µg/m³ au 1^{er} janvier 2015.

7 de ces bâtiments ont été étudiés en phase de chauffe (avant fin avril). Les moyennes des teneurs en formaldéhyde de ces écoles sont comprises entre 13 et 26 µg/m³. Sur les 17 classes étudiées durant cette période, une seule atteint la valeur guide de 30 µg/m³.

19 bâtiments ont été suivis hors période de chauffe (entre avril et juillet). Les moyennes des teneurs en formaldéhyde de ces bâtiments étudiés sont comprises entre 17 et 40 µg/m³. Sur les 57 classes étudiées dans ces 19 bâtiments, 16 classes présentent des teneurs en formaldéhyde supérieure à la valeur guide. Les 5 dont la valeur guide dépassent 35 µg/m³ feront l'objet d'identification de sources.

Il reste 17 écoles à étudier, d'ici fin 2012.

Ces résultats préliminaires, au regard des textes devant s'appliquer au 1er janvier 2015, sont encourageants, et un travail complémentaire va être lancé sur les classes (5 sur les 74 classes suivies à ce jour) présentant les teneurs les plus élevées.

INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE : Participation de la Ville de Grenoble au financement d'associations favorisant l'insertion des publics grenoblois les plus éloignés de l'emploi - Subventions complémentaires.

Monsieur Abderrahmane DJELLAL expose,

Mesdames, Messieurs,

Afin de lutter efficacement en faveur de l'accès à l'emploi de tous les grenoblois, la Ville de Grenoble tisse un partenariat étroit avec des associations menant des actions d'accueil et d'accompagnement en direction de ses publics prioritaires.

De nombreuses associations connaissent actuellement des difficultés financières majeures. Plusieurs d'entre elles ont déposé le bilan en 2011 et 2012.

C'est pourquoi, dans cette période de crise favorisant l'augmentation du nombre de grenoblois en difficulté d'insertion, la Ville de Grenoble apporte une aide exceptionnelle aux associations selon les montants suivants :

- Ateliers Marianne : 4 000 €, portant à 12 000 € le montant de la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année 2012.
- Grenoble Solidarité : 10 000 €, portant à 137 000 € le montant de la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année 2012.
- Solidura (ex-Solidarité enfance) : 5 000 €, portant à 10 000 € le montant de la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année 2012.
- Régie de quartier VNVO : 14 000 €, portant à 56 000 € le montant de la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année 2012.
- Mission locale de Grenoble : 10 000 €, portant à 380 000 € le montant de la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année 2012.
- Pony Rives Di Costanzo : 5 000 € pour l'année 2012.
- Club du XXIème Siècle : 1 500 € pour l'année 2012.

Le montant total des subventions attribuées aux associations au titre de l'insertion s'élève à un montant de 891 000 € pour l'année 2012.

Les crédits sont inscrits au budget de la Ville, chapitre 65 "autres charges de gestion courante", nature 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé", s/fonction 90 "interventions économiques".

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales du 08 octobre 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder aux associations les subventions présentées dans la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers aux conventions liant respectivement la Ville aux associations suivantes : Mission Locale de Grenoble, Solidarité femmes, Grenoble Solidarité, Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique.

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme.

Pour le Maire.

L'Adjoint Délégué,

M. Abderrahmane DJELIAL

Affichée le :

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs.

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|------------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 08 Octobre 2012, |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | 09 Octobre 2012, |
| - Solidarité | 17 Octobre 2012, |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines | 10 Octobre 2012, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 11 Octobre 2012, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

AMICALE UNDERGROUND	2 500,00
ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE)	828,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	2 500,00
CITEDANSE	9 000,00
COMPAGNIE ALAIN BERTRAND ASS	3 000,00
COMPAGNIE L'ATELIER DU POSSIBLE	1 500,00
DAUPHYLACTERE/ASS BULLES DINGU	2 500,00
DYNAMUSIC	2 100,00
EX LIBRIS DAUPHINE ASS	2 100,00
L'ATELIER	5 000,00
MIXLAB	2 500,00
MUSTRADEM DEDALE - MUSIQUES TRADITIONNELLES DE DEMAÏN	5 000,00
ASPTT ATHLETISME	5 600,00
AVIRON GRENOBLOIS	2 000,00
DOJO GRENOBLOIS	12 000,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE 38	25 000,00
GUC ATHLETISME	2 100,00
GUC ESCRIME	3 080,00
SPIRIDON CLUB DAUPHINOIS	827,00
AFRIC IMPACT - FEDERATION	3 000,00
ALTERMONDES INFORMATIONS	1 000,00
ASET 38/AIDE A LA SCOLARISATION DES ENFANTS TSIGANES ISERE	3 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	25 897,00
CAP BERRIAT	6 067,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	19 422,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	22 033,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	15 000,00
COOP SCOL JEAN JAURES MATERNELLE	200,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS	6 000,00
ENFANTINE	2 057,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	3 500,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	21 600,00
LA BIFURK	15 000,00
LA CORDEE	22 128,00
LE PLATEAU	36 497,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	3 500,00
MAISON DES HABITANTS BALADINS ASSOC	33 766,00
ME BACHELARD	19 414,00
ME CLOS D'OR	40 381,00
ME PREMOL	37 411,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	27 433,00
MJC ALLOBROGES	17 644,00
MJC ANATOLE FRANCE	17 882,00
MJC EAUX CLAIRES	36 000,00
MJC LUCIE AUBRAC	25 128,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	26 440,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	10 365,00
MJC PREMOL	21 718,00
MPT SAINT LAURENT	34 683,00

OSMOSE ASSOCIATION	4 000,00
PARMENTIER MAISON QUAR BERRIAT	48 916,00
REPERAGES ASS	3 000,00
SYNERGIE CHANTIERS A.I	91 971,00
VILL9LASERIE	1 300,00

COMMISSION Solidarité

APARDAP/PARRAINAGE REPUBLICAIN POUR DEMANDEURS D'ASILE (...)	1 500,00
ASSOCIATION FRANCAISE CULTURE HORS SOL	4 000,00
BRIN D'GRELINETTE	2 700,00
CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	2 300,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	1 000,00
COMME C'EST CURIEUX	700,00
COMMUNIC'ACTION	1 100,00
DOJO GRENOBLOIS	3 000,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	1 500,00
HABITANTS DU LYS ROUGE ET DE CAPITAINE CAMINE	500,00
LA CIMADE	1 500,00
LES P'TITS PLATS DANS LES GRANDS	500,00
MAISON DES HABITANTS BALADINS ASSOC	2 100,00
ME BACHELARD	1 900,00
ME CLOS D'OR	1 000,00
PARMENTIER MAISON QUAR BERRIAT	1 500,00
PIMMS - POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES	12 000,00
SECOURS EN MONTAGNE (SOCIETE DAUPHINOISE)	500,00
TERRE DE SIENNE	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER MALHERBE (UHQM)	500,00
VILL9LASERIE	14 200,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	27 000,00
AAPPUI/AIDE AUX PERSONNES PAR UNE INTERVENTION	13 644,00
ADAMS/ASSOC. DAUPHINOISE D'ACTION MULTISERVICE	8 881,00
ADPA - Aide a Domicile aux Personnes Agées	90 596,00
APARDAP/PARRAINAGE REPUBLICAIN POUR DEMANDEURS D'ASILE (...)	3 000,00
CENTRE CULTUREL JUIF	1 900,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	2 300,00
DEPANN'FAMILLES ISERE	10 000,00
LA CIMADE	2 890,00
LE LAC	200,00
PRELUDES	3 750,00
SYNDICAT DES FAMILLES MONOPARENTALES DE L'ISERE	4 000,00

COMMISSION Vie urbaine & Développement Durable

REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	13 000,00
AGENCE D'URBANISME DE LA REGION GRENOBLOISE	118 000,00

COMMISSION Ressources

CRIF - CONSEIL REPRESENTATIF INSTITUTIONS JUIVES DE FRANCE	3 000,00
RESISTANCE UNIE DE L'ISERE	350,00

COMMISSION Economie Univ. Rech. Insertion RI

BEST INPG : BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG	700,00
CERCLE DES ELEVES DE GRENOBLE INP	1 000,00
CNRS - CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	1 800,00
FLORALIS-UJF FILIALE	900,00
PRES/POLE RECH ENSEIGNEMENT SUP UNIVERSITE GRENOBLE	1 000,00
PRO PG	500,00
SOCIETE FRANCAISE BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLECULAIRE - SFBBM	1 500,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	1 200,00
ASSOCIATION DES JEUNES CHERCHEURS DU CEA GRENOBLE (AITAP)	1 000,00
GRENOBLE ALPES METROPOLE / METRO	15 000,00
PASSIONS ET METIERS DU CHOCOLAT	9 000,00
SEMI EUROPE - GRENOBLE OFFICE (SEMI)	8 000,00
CLUB XII SIECLE LES ENTRETIENS DE L'EXCELLENCE	1 500,00
GRENOBLE SOLIDARITE	10 000,00
MARIANNE (LES ATELIERS MARIANNE)	4 000,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	10 000,00
PONY/RIVES DICOSTANZO	5 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	14 000,00
SOLIDURA (EX ENFANCE)	5 000,00

TOTAL ARTICLE 1 240 599,00

TOTAL BUDGET 1 240 599,00

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 65737

COMMISSION CULTURE, SPORT, EDUCATION, JEUNESSE

C.M. du 19 décembre 2011 – BP 2012

Il a été affecté à L'ESAD une subvention d'un montant de **1 154 000,00 €**.

Il convient de modifier cette subvention et d'allouer à l'ESAD **1 264 000.00 €**

Il est donc nécessaire de modifier la délibération.

Conclusions adoptées

ADOPTÉE

Affichée le

Pour extrait conforme.

Pour le Maire,

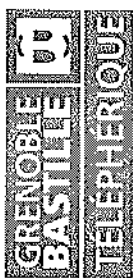
L'Adjoint délégué,



Tarifs du téléphérique pour 2013 (tva à 7 %)

Nature du billet		Trajet	Tarif
INDIVIDUEL - Plein tarif		aller retour	7,15 €
		aller simple	4,90 €
INDIVIDUEL - Tarif réduit ¹		aller retour	4,40 €
		aller simple	3,15 €
<i>Tarif appliqué aux : mineur de + de 5 ans, demandeur d'emploi, famille nombreuse, invalide et éventuel accompagnateur et groupe d'invalide (1 accompagnateur gratuit pour 5 payants), abonné TAG avec justificatif de validité et fidèle du téléphérique. Transport offert pour les enfants de - de 5 ans dans le cadre d'un voyage familial.</i>			
INDIVIDUEL - Étudiant ¹ , Partenaires (hôtels, Alice, ...)		aller retour	5,45 €
		aller simple	3,80 €
INDIVIDUEL - Plus de 75 ans ¹		aller retour	3,15 €
		aller simple	1,95 €
INDIVIDUEL Forfait annuel libre circulation	adulte		38,00 €
	- de 18 ans ¹		25,00 €
GROUPE - Tarif collectif à partir de 15 personnes		aller retour	5,45 €
		aller simple	3,80 €
GROUPE - Tarif événement		aller retour	3,80 €
		aller simple	2,75 €
<i>Organisation d'événement en partenariat avec la Régie du Téléphérique et coût du transport dans les formules avec restauration. (Restaurant du Téléphérique + Salle des Gardes)</i>			
GROUPE - Tarif scolaire		aller retour	3,15 €
		aller simple	1,95 €
<i>Groupes scolaires (maternelles, primaires, collèges, lycées), structures municipales et para municipales de Grenoble, centres de loisirs : tarif dans le cadre d'un groupe. Pour les maternelles : 1 accompagnateur gratuit par tranche de 8 enfants. Pour les primaires, collèges et lycées : 1 accompagnateur gratuit par tranche de 15 enfants. Les accompagnateurs payants bénéficient du tarif scolaire.</i>			
GROUPE Tarif appliqué aux groupes réservant dans un des restaurants du site sommital de la Bastille	De 15 à 50 personnes	aller retour	4,65 €
		aller simple	3,35 €
	De 51 à 100 personnes	aller retour	4,10 €
		aller simple	2,85 €
	Au-delà de 100 personnes	aller retour	3,80 €
		aller simple	2,75 €
DIVERS - Chien (offert aux abonnés)	voyage	1,70 €	

¹ Sur présentation d'une pièce justificative



FORFAITS SPECIAUX TARIFS 2013

1. Forfait transport dans le cadre d'une location d'espace sur le site sommital de la Bastille :

Forfait transport (pendant les horaires d'ouverture) :

▪ jusqu'à 50 personnes :	188 €
▪ de 51 à 80 personnes :	260 €
▪ de 81 à 120 personnes :	415 €
▪ de 121 à 150 personnes :	520 €
▪ de 151 à 200 personnes :	695 €
▪ de 201 à 250 personnes :	850 €
▪ de 251 à 300 personnes :	1 035 €
▪ de 301 à 400 personnes :	1 400 €
▪ de 401 à 500 personnes :	1 745 €
▪ de 501 à 600 personnes :	2 070 €
▪ de 601 à 700 personnes :	2 385 €
▪ de 701 à 800 personnes :	2 695 €
▪ de 801 à 900 personnes :	3 005 €
▪ au delà de 900 (limité à 1 200) personnes	3 325 €

Tarif TTC (TVA à 7,00 %)

2. Ouverture exceptionnelle de la remontée mécanique :

En dehors des heures d'ouverture habituelles du téléphérique, une prolongation d'ouverture sera facturée en supplément par tranche de 30 minutes, selon les critères suivants :

• jours normaux avant minuit :	61 €
• jours normaux avec prolongation :	81 €
• jours normaux après minuit au delà de 2h :	102 €
• dimanches et jours fériés avant minuit :	81 €
• dimanches et jours fériés avec prolongation :	112 €
• dim. et jours fériés après 00h00 au delà de 2h :	122 €

Tarif TTC (TVA à 7,00 %)

3. Forfait spécial pour les groupes « restaurants » les soirs de fermeture habituelle du téléphérique :

Transport aller retour + ouverture exceptionnelle

Valable uniquement les soirs de fermeture habituels du téléphérique ; ce forfait comprend la prolongation d'ouverture du téléphérique de 18h30 à 23h30 (dernière descente) et le transport aller retour des membres du groupe.

- Lorsque plusieurs groupes réservent le même soir, une remise pourra être accordée sur le forfait de chacun.

Nombre de personnes	Prix du forfait ttc (tva à 7,00 %)
Inférieur ou égal à 30 personnes	305 €
De 31 à 40 personnes	385 €
De 41 à 50 personnes	455 €
De 51 à 60 personnes	518 €
De 61 à 70 personnes	568 €
De 71 à 80 personnes	610 €
De 81 à 90 personnes	685 €
De 91 à 100 personnes	760 €
De 101 à 130 personnes	860 €
De 131 à 200 personnes	1 015 €
De 201 à 300 personnes	1 520 €
De 301 à 400 personnes	1 825 €
Au delà de 401 personnes	2 025 €
Au delà de 500 personnes	2 535 €

*Délai de prévenance d'au moins 10 jours et contact préalable avec le service réservation.
Au delà de l'ouverturc à 23 h 45, le tarif d'ouverture exceptionnelle sera appliqué.*

4. Coût des dégradations :

Toutes les dégradations et réparations sur l'appareil seront facturées aux organisateurs des soirées au coût réel des frais engagés par la régie du téléphérique.

Tarif HT (TVA à 19,60 %)

5. Espaces publicitaires hors frais techniques de fabrication :

Habillage des bulles :

- 2 trains de cabines (bulles entières) pour 1 jour	1 500,00 € ht
- 2 trains de cabines (bulles entières) pour forfait 7 jours	6 700,00 € ht
- 2 trains de cabines (demi bulles) pour 1 jour	850,00 € ht
- 2 trains de cabines (demi bulles) pour forfait 7 jours	4 180,00 € ht

Petite bâche sur gare basse (pose incluse) :

- pour 1 jour	150,00 € ht
- pour forfait 7 jours	900,00 € ht

Grande bâche sur gare basse (à poser par le client) :

- pour 1 jour	400,00 € ht
- pour forfait 7 jours	1 200,00 € ht

Ecran gare basse (une page de 10 secondes) :

- pour 1 jour	80,00 € ht
- pour forfait 7 jours	300,00 € ht

Tarif HT (TVA à 19,60 %)

6. Remises commerciales :

Des remises commerciales pourront être accordées :

- dans la limite de 20 % des tarifs votés,
- pour les services de la ville de Grenoble, des satellites de la ville et des collectivités territoriales, jusqu'à 30% des tarifs officiels votés,
- pour le personnel de l'Office de Tourisme de Grenoble et de la Régie du Téléphérique, et dans le cadre d'un événement familial, les forfaits de remontées mécaniques seront facturés avec une réduction de 50% sur les tarifs votés, dans la limite d'un événement par membre du personnel et par an.

CREATIONS DE POSTES

L'extension du nombre de places de stationnement payant nécessite la création de trois postes supplémentaires de surveillants au service Droits de Voirie – Contrôle du Stationnement.

Département	Direction	Service	Poste à créer
Environnement Urbain	Espace Public	Droits de Voirie – Contrôle du Stationnement	3 postes d'adjoint administratif

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Ces transformations concernent des mises en adéquation du cadre d'emplois avec les missions du poste.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	unité mission jeunesse	Conseiller des APS	Attaché
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Muséum	Agent de maîtrise	Adjoint technique
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Musée	Attaché	Attaché de conservation
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Bibliothèques	Adjoint administratif (TNC 50%)	Technicien (TNC 50%)
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Education Jeunesse secteurs 1-3 secteurs 2-5 secteurs 4-6	Adjoint technique (7 postes)	Agent de maîtrise (7 postes)
Direction Générale des Services	Communication Animation	Communication	Technicien	Rédacteur
Direction Générale des Services	Communication Animation	Communication	Attaché	Rédacteur
Environnement Urbain	Projets urbains		Adjoint administratif	Ingénieur
Environnement Urbain	Espace public	Espaces verts	Technicien	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace public	Espaces verts	Agent de maîtrise (3 postes)	Adjoint technique (3 postes)
Solidarité et Services à la population	Santé Publique et Environnementale	Promotion de la santé	Médecin	Attaché

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS Associations Socio culturelles
EXERCICE 2012

NOM ASSOCIATION	CONSEILS MUNICIPAL FINANCIER	OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONS	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
SECTEUR 1					
CENTRE SOCIAL - CHOREUR DE RIRIAU ASSOCIATION	X X	Subvention liée à la fréquentation - solide	9 171		
		SAM - Espace Enfance Famille, Mixité	8 248		
		PEI - Le versement		2 000	
		Soit un total de :			19 422 €
MIC PARMENIÈRE	X X	Subvention liée à la fréquentation - solide	687		
		Subvention liée à la fréquentation Jean Marie - solide	5 742		
		SAM - Salle Toucher mouche Jean Marie	15 000		
		SAM - Salle Restauration - Menuis Jean Marie	6 687		
		PEI - Le versement		16 000	
		Opération VVV - etc		800	
		Opérations / Activités pratiques - Les amis de Marthe		4 000	
		Soit un total de :			48 916 €
SECTEUR 2					
MIC ALLOBROGES	X X	Subvention liée à la fréquentation - solide	7 344		
		Opération VVV - etc		3 000	
		PEI - Le versement		7 300	
		Soit un total de :			17 644 €
MIC MUTUALITÉ	X X	Subvention liée à la fréquentation - solide	2 765		
		PEI - Le versement		7 600	
		Soit un total de :			10 365 €
MJC SAINT LAURENT	X X	Subvention liée à la fréquentation - solide	15 073		
		SAM - Accueil et animation	12 310		
		PEI - Le versement		7 300	
		Soit un total de :			34 683 €
SECTEUR 3					
LE PLATEAU	X X	Subvention liée à la fréquentation - solide	13 952		
		Initiative amies à l'enfance - Poste Coordonnatrice Jeunesse solide	15 245		
		Opération VVV - etc		2 500	
		PEI - Le versement		3 800	
		Initiative jeunesse - Projets - Projet Agricole		1 000	
				Soit un total de :	
MJC BACHELARD	X X	Subvention liée à la fréquentation - solide	10 214		
		Opération VVV - etc		1 200	
		PEI - Le versement		8 000	
		Soit un total de :			19 414 €
MJC ASATOLI France	X X	Subvention liée à la fréquentation - solide	11 282		
		PEI - Le versement		6 600	
		Soit un total de :			17 882 €
MJC FAYON CLAIRES	X X	Subvention liée à la fréquentation - solide	16 000		
		SAM - Rando poste numérique	10 000		
		PEI - Le versement		10 000	
		Soit un total de :			36 000 €
SECTEUR 4					
CELF - Centre Loisirs Enfance Familles	X X	Subvention liée à la fréquentation - solide	12 933		
		Opération VVV - etc		1 300	
		PEI - Le versement		7 800	
		Soit un total de :			22 033 €
MJC CLOS D'OR	X X	Subvention liée à la fréquentation - solide	11 081		
		Opération VVV - etc		2 000	
		PEI - Le versement		7 300	
		Soit un total de :			40 381 €
MJC Lucie AL BRAC	X X	Subvention liée à la fréquentation - solide	17 978		
		Opération VVV - etc		1 500	
		Developpement des pratiques - Appui à projets		350	
		PEI - Le versement		5 300	
		Soit un total de :			25 128 €

**TABLI CAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS Associations Socio culturelles
EXERCICE 2012**

SOCIÉTÉ ASSOCIATION	CONVENTION URBAN RURAL		OBJET	SUBVENTION DE FONCTION ¹	SUBVENTION SUR PROFITS	TOTAL
---------------------	------------------------------	--	-------	--	---------------------------	-------

SECTEUR 5

APESC BAJAÏÈRE	X	X	Subvention liée à la fréquentation - sddk	15 072		
			Opération VVA - etc			1 200
			PEI - Le versement			7 300
			Projets spécifiques - Sddk, 30/11/2012			2 325
Soit un total de :						25 897 €
MILITEISSEIRE	X	X	Subvention liée à la fréquentation - sddk	8 833		
			Subvention liée à la fréquentation - Accueil, Maladie	10 000		
			PEI - Le versement			6 100
			Opération VVA - etc			2 500
Soit un total de :						27 433 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	X	X	Subvention liée à la fréquentation - sddk	10 240		
			SAL - Sddk projets d'activités culturelles	2 500		
			Opération VVA - etc			2 100
			PEI - Le versement			11 600
Soit un total de :						26 440 €
ENFANTINE	X	X	Subvention liée à la fréquentation - sddk	2 057		
Soit un total de :						2 057 €

SECTEUR 6

MAISON des HABITANTS et RAI ADINS	X	X	Subvention liée à la fréquentation - sddk	9 266		
			SAL - Amélioration renforcement équipements	18 000		
			PEI - Le versement			1 500
			Initiatives jeunesse Projets - Projets Manoir			5 000
Soit un total de :						33 766 €
MJC FREMOU	X	X	Subvention liée à la fréquentation - sddk	16 811		
			SAL - Subvention économique	15 000		
			PEI - Le versement			5 600
Soit un total de :						37 411 €
MJC FREMOU	X	X	Subvention liée à la fréquentation - sddk	2 218		
			SAL - Soutien pédagogique de développement	15 000		
			Initiatives jeunesse Projets - Projets Givry			3 000
			Opération VVA - etc			1 500
Soit un total de :						21 718 €
LA CORDÉE	X	X	Subvention liée à la fréquentation - sddk	15 228		
			Opération VVA - etc			900
			PEI - Le versement			6 000
Soit un total de :						22 128 €

ASSOCIATIONS JEUNESSE						
LEIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISÈRE	X	X	PEI - sddk		3 500	3 500 €
CSI			PEI - Le versement		7 000	7 000 €
ECHIQUE R. GRENOBLOIS			PEI - sddk		6 000	6 000 €
CAP BERRIAI	X	X	Initiatives jeunesse (renforcement Regim. past. corresp. jeunesse)	8 367		
			Initiatives Jeunesse, Projets			700
Soit un total de :						6 067 €
ESPACE 600	X	X	PEI - sddk		3 500	3 500 €
L'AVIÉRON	X	X	Initiatives jeunesse (renforcement)	15 000		
KIAPASS LAFKONDIO						15 000 €
VILLENEUVE	X	X	Initiatives jeunesse Projets d'intégration		21 600	21 600 €
OSMOSE			PEI - Le versement		4 000	4 000 €
REPERAGES			Initiatives jeunesse Projets regards croisés		3 000	3 000 €
ALTIERMONDE			Initiatives jeunesse Projets		1 000	1 000 €
SYNERGIE CHANTIERS A1	X	X	Law etc		91 971	91 971 €
VILLEPLAÏERIE			Initiatives jeunesse Projets		1 300	1 300 €

TOTAL			382 307	306 846	689 153 €
--------------	--	--	----------------	----------------	------------------

Annexe à la délibération N° 66 - Gool

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 22/10/2012

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 133 000 € HT et inférieure à 206 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12A180	Zac Mistral Eaux Claires Travaux d'aménagement de voirie et réseaux lot 2 - aménagements paysagers	TOUTENVERT SARL 38160 CHATTE	200 500.00	27/08/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	
12A181	Zac Mistral Eaux Claires Travaux d'aménagement de voirie et réseaux lot 3 - revêtement béton	SOLS ALPES SARL 38113 VEUREY VOROIZE	176 000.00	27/08/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 206 000 € HT et inférieure à 1 000 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12A202	Pose et dépose des motifs des illuminations de Noël et maintenance des installations	GEG 38042 GRENOBLE CEDEX 9	249 000,00	04/10/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	
12A179	Zac Mistral Eaux Claires Travaux d'aménagement de voirie et réseaux lot 1 - voiries réseaux divers	SCREG SUD-EST 38432 ECHIROLLES	878 000,00	27/08/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 22/10/12
 Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 133 000 € HT et inférieure à 206 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire : soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A150	Achat de viande de porc et charcuterie	POMONA PASSION FROID 69805 SAINT PRIEST	199 000.00	28/08/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire
12A149	Achat de viandes fraîches sous-vide (bœuf, agneau, veau)	SOCOPA VIANDES 27100 LE NEUBOURG	199 000 00	29/08/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 21/02/2011
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12A120	Diagnostics et préconisations relatifs à l'accessibilité dans les bâtiments de la Ville de Grenoble - Lot 1 Bâtiments de la Direction des Affaires Culturelles	SOLEUS 69120 VAULX EN VELIN	20 000,00	10/09/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	
12A121	Diagnostics et préconisations relatifs à l'accessibilité dans les bâtiments de la Ville de Grenoble - Lot 2 Bâtiment de la Direction Eudcatin Jeunesse	CRYSSALIDE 69760 LIMONEST	20 000,00	10/09/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	
12A122	Diagnostics et préconisations relatifs à l'accessibilité dans les bâtiments de la Ville de Grenoble - Lot 3 Bâtiments de la Direction des Sports	CRYSSALIDE 69760 LIMONEST	20 000,00	10/09/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	
12P084	Conception et réalisation d'un film sur les Habitants du Grand Chatelet	ARTISENS 38000 GRENOBLE	14 680,00	11 06 2012	Marché à prix global et forfaitaire	
12P265	Piscine des Dauphins - avenue Esmonin - Grenoble Amélioration technique - Prévention de la légionelle - Marché de coordination SPS	Pierre FEJOZ 38240 MEYLAN	2 190,00	18 08 2012	Marché à prix global et forfaitaire	
12P275	Piscine des Dauphins - avenue Esmonin - Grenoble Amélioration technique - Prévention de la légionelle - Marché de contrôle technique	SOCOTEC 38434 ECHIROLLES CEDEX	6 100,00	18 09 2012	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12S225	Astreinte électrique pendant les matchs au stade Lesdiguières et maintenance descircuits d'éclairage du terrain Grenoble	EPSIG 38113 VEUREY VOROIZE	29 000,00	31/08/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 21/02/2011
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

12P140	Réalisation d'un équipement "jeunesse" secteur 5 - Etudes de faisabilité et de programmation	C2A 38950 ST MARTIN LE VINOUX	25 200,00	27/08/2012	Marché à prix global et forfaitaire
12S242	Etude commerciale dans le cadre du réaménagement du stade de rugby - Secteur Lesdiguières	BERENICE 75002 PARIS	20 000,00	22/08/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix
Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) ; soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A093	Nettoyage de la halle Sainte Claire	Le Nettoyage Dauphinois 38000 GRENOBLE	60 000,00	10/09/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 133 000 € HT et inférieure à 206 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) ; soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A347	Achat de séjours Classes de découvertes avec nuitées pour des classes élémentaires de la Ville de Grenoble, à Echalières Année scolaire 2012-2013	LE BOIS DE LUNE 38112 MEAUDRE	170 000,00	28/09/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :				
12-3282	Arrêté (28/08/2012)	Me STEINMETZ	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre du jugement du tribunal administratif de Grenoble du 3/07/2012 annulant la sanction d'exclusion de 24 mois à l'encontre d'un agent.	
12-3168	Arrêté (20/08/2012)	Me LACROIX	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 12/05/2012, dans l'exercice de ses fonctions, M. GUILGON, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
12-3170	Arrêté (20/08/2012)	Me LACROIX	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression physique et verbale dont a été victime le 6/07/2012, dans l'exercice de ses fonctions, M. VARD, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
12-3171	Arrêté (20/08/2012)	Me DUMOUJIN	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression-outrages et tentative de violences dont a été victime le 11/04/2012, dans l'exercice de ses fonctions, M. MAJER, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
12-3172	Arrêté (20/08/2012)	Me FESSIER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont a été victime le 29/03/2012, dans l'exercice de ses fonctions, M. MANIER, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
12-3332	Arrêté	Me VERNEY	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression physique dont a été victime le 23/05/2012, dans l'exercice de ses fonctions, M. BENMOHAMMED, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

Avenant au bail commercial du 28/01/2009 (08/08/2012)	SARL FLEUR A GO! GO! 18 b rue des Trembles Grenoble	Pour tenir compte des difficultés d'exploitation de son commerce, il est accordé un réajustement du loyer du preneur sur la période du 1/09/2012 au 31/08/2015 : - du 1/09/2012 au 31/08/2013 : 3810 € HT et HC - du 1/09/2013 au 31/08/2014 : 4330 € HT et HC - du 1/09/2014 au 31/08/2015 : 5600 € HT et HC - du 1/09/2015 au 31/08/2016 et du 1/09/2016 au 31/01/2017 : 6120 € HT et HC A partir du 1/02/2017, l'indexation du loyer reprendra chaque 1 ^{er} février en fonction de la variation des deux derniers indices INSEE/ICC publiés.	
Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire du 23/03/2012 (20/08/2012)	GEODIS LOGISTICS Rhône-Alpes 7 et 9 allée de l'Europe 96615 CLICHY CEDEX	Parallèlement à l'occupation des locaux situés 129, avenue Léon Blum, l'occupant à titre précaire est autorisé à occuper les locaux mitoyens aux siens d'une superficie d'environ 1778 m². Durée : 16/04/2012 au 30/11/2013.	Redevance mensuelle : 3 111,50 € HT et hors charges
Avenant au bail commercial du 14/12/2011 (30/08/2012)	GRETA de Grenoble 27 rue Anatole France 38100 Grenoble	La Ville a décidé lors du conseil municipal du 25/06/2012 de plafonner le montant de la taxe foncière refacturé aux locataires des locaux d'activité de la ZA des Peupliers. Ainsi, seulement 60 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera répercuté, ainsi que la totalité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette mesure s'applique à compter de l'année 2012.	
Avenant à la convention de sous-location du 2/11/2005 (13/09/2012)	Club FACE Grenoble Le Trident – bâtiment D 34 avenue de l'Europe 38100 Grenoble	La convention de sous-location en date du 2/11/2005 est prolongée jusqu'au 31/10/2014.	
Convention de mise à disposition de locaux (04/09/2012)	Association Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique 97 galerie de l'Arlequin 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur des locaux sis 118 galerie de l'Arlequin au RDC, d'une surface de 48 m². Durée : du 01/09/2012 au 31/12/2012	Redevance annuelle : 120 € TTC

	Avenant n°2 au bail du 22/09/1981 (05/09/2012)	Centre Hospitalier Alpes-Isère 3 rue de la Gare 38120 Saint Egrève	Le bail est résilié avec effet au 21/09/2012.	
	Bail dérogatoire (13/09/2012)	Another Way In 24 rue Lamartine Eybens	La Ville loue au preneur des locaux d'une surface de 66 m ² sis au 1er étage du bâtiment A du centre CEMOI. 12 rue Ampère. Durée : du 19/09/2012 au 18/08/2014.	Redevance IIT mensuelle : 550 €
	Avenant n°2 au bail professionnel du 18/02/2011 (06/09/2012)	Mme HIRTZ	Le loyer sera indexé chaque année à la date anniversaire du bail en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction, publié trimestriellement par l'INSEE. De plus, la taxe foncière sur les propriétés bâties ne sera pas refacturée au preneur. Seule la TEOM sera répercutée. (délibération du 25/06/2012)	

V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :

12-3657	Arrêté (28/09/2012)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un ténement immobilier sis 33 – 33 bis – 37 rue Emile Zola.	Prix proposé par la Ville : 1 150 000 €
---------	------------------------	--	--	---